

Rapport d'activité
des services de l'État
en Ariège
2016



Le mot de la Préfète



Je suis heureuse de vous présenter, pour la troisième année consécutive, ce rapport d'activité des services de l'État. 2016 aura été marquée par un engagement renouvelé de l'État au service des habitants du département de l'Ariège, dans un contexte sécuritaire particulièrement difficile.

Car le département n'est pas resté à l'écart des crises et des difficultés qui atteignent le pays, et ont requis force et détermination dans l'action des équipes de l'État.

Menace terroriste, lutte contre le chômage, réponse aux difficultés agricoles, insécurité routière, accueil des migrants, politique de la ville, renouvellement urbain, enjeux d'aménagement et d'environnement... Les fonctionnaires ont montré leur capacité à réagir et répondre à des questions nouvelles, guidés toujours par la devise de la République « Liberté, Égalité, Fraternité », ainsi que par l'impérieuse nécessité de neutralité.

Contexte mouvant, crises exogènes, enjeux nouveaux, 2016 aura aussi été marquée par un effort de rénovation et de modernisation de la manière de travailler des équipes de l'État. Chargées d'accompagner la mise en œuvre du nouvel agencement des pouvoirs publics issu de la loi NOTRE, les préfetures ont également fait peau neuve en révisant la carte territoriale des arrondissements, ainsi qu'en préparant la réorganisation et le repositionnement des services préfectoraux, achevés en 2017. A l'image de l'expérimentation menée dans les Pays d'Olmes et le Mirapicien dans le cadre du dispositif AIDER (accompagnement interministériel au développement et à l'expertise en milieu rural), l'État a cherché à mettre en œuvre une démarche moins réglementaire, plus transversale, toute entière dédiée au conseil et à l'accompagnement. Cette approche nouvelle a été dynamisée par le déploiement d'une politique nationale de soutien à la ruralité particulièrement porteuse, se traduisant notamment en Ariège par une augmentation sans précédent des moyens d'État alloués aux projets d'investissements des collectivités publiques (maisons de service au public, maisons de santé, gendarmeries, pôles culturels, écoles, aménagements urbains, etc.).

Solide sur ses missions régaliennes, l'État s'est ainsi efforcé d'être, aux côtés des habitants, des collectivités et des développeurs de projet, une instance réactive et à l'écoute, promotrice de toutes les ambitions du territoire.

Marie Lajus

	L'ÉTAT ASSURE LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS	
	- Préserver la tranquillité publique	4
	- Anticiper et gérer les crises	10
	- Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques	12
	- Veiller à la sécurité alimentaire, la protection du consommateur, la protection animale et la sécurité environnementale	14
	L'ÉTAT SE MOBILISE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI	
	- La situation du marché du travail	17
	- Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées	18
	- Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes	19
	- Accompagner les entreprises au titre des mutations économiques	20
	- Soutenir les projets de développement et d'investissement	23
	- Piloter et animer le Service Public de l'Emploi (SPE)	23
	L'ÉTAT PROMeut UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE	
	- Politique de la Ville	25
	- Favoriser le renouvellement urbain et lutter contre l'habitat indigne	26
	- Accompagner les personnes les plus vulnérables	27
	- Promouvoir l'égalité des chances	28
	- Entretenir le devoir de mémoire	30
	L'ÉTAT SOUTIENt UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE	
	- Poursuivre la réforme territoriale	33
	- Accompagner le développement territorial et économique	37
	- Soutenir l'activité agricole et la forêt	40
	- Protéger durablement l'environnement	41
	- Préparer la transition écologique et énergétique	43
	- Aménager l'espace urbain	44
	- Préserver le patrimoine ariégeois	45
	L'ÉTAT SE MODERNISE	
	- Moderniser et simplifier l'action publique	47
	- Développer les démarches de mutualisation des services	48
	- Dématérialiser et simplifier les procédures	48
	ANNEXES	50

Sécurité et protection des populations

L'État

assure la sécurité et la protection des populations

L'activité des services de l'État et notamment des forces de sécurité aura une nouvelle fois été dense en 2016 avec un renforcement de la vigilance liée à la lutte contre le terrorisme et une situation d'état d'urgence.

Préserver la tranquillité publique

La prévention de la radicalisation

Le pilotage départemental de la lutte contre la radicalisation a été confié aux préfets depuis 2015.

Le suivi local se fait à travers 3 instances :

- le GED (groupe d'évaluation départemental) composé des forces de sécurité, des services de renseignement et de l'administration pénitentiaire. Il se réunit toutes les semaines et assure le suivi des individus identifiés dans le département avec des profils et des degrés de radicalisation différents.
 - la cellule locale mensuelle qui est élargie à d'autres services. Le rôle de cette cellule est d'assurer un accompagnement des individus radicalisés ou en voie de radicalisation à travers la mise en place de dispositifs de prévention.
 - le comité de pilotage qui se réunit deux fois par an est élargi aux collectivités territoriales, aux représentants du culte musulman et aux associations. Il a vocation à traiter de sujets plus généraux en termes de prévention (formation des acteurs, connaissance du phénomène). La dernière réunion s'est tenue le 6 juillet 2016.
- D'autres initiatives locales s'inscrivant dans la volonté de prévention, de vigilance et de responsabilisation ont été menées comme :
- une réunion de sensibilisation des entreprises du département sur le phénomène de la radicalisation et la vigilance que chacun doit observer (14 janvier 2016).
 - l'organisation de séminaires de formation à Foix (21 mars 2016) et Lavelanet (20 juin 2016).

La lutte contre la délinquance

- 4 Les politiques publiques de lutte contre la délinquance, au cœur de l'action de l'État, témoignent de la complexité du processus de définition, d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action. Elles connaissent de ce fait des résultats diversifiés.

■ PROGRESSION DES ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE (AVIP): + 13,13% (965 FAITS COMMIS) (TENDANCE NATIONALE +1,8%).

Parmi les faits correspondant à cet indicateur, seules les violences physiques crapuleuses diminuent de 21,95% (32 faits commis) (tendance nationale -5,4%).

Certaines formes de délinquance continuent d'augmenter. C'est notamment le cas en Ariège des:

- violences physiques non crapuleuses : +17,32% (630 faits commis),
- coups et blessures volontaires : +17,65% (480 faits commis),
- menaces et chantages : +12,44% (217 faits commis).

S'agissant des violences sexuelles, 4 faits supplémentaires ont été commis dans le département en 2016 (86 faits contre 82 en 2015).

■ HAUSSE GLOBALE MODÉRÉE DES ATTEINTES AUX BIENS (AAB) : +4,64% (3382 FAITS COMMIS)

Dans la continuité de la tendance nationale constatée, les vols violents avec ou sans armes diminuent de 21,95% (32 faits commis). Les vols sans violence contre des personnes reculent également (-1,46% par rapport à 2015 ; 1014 faits commis). En revanche, les autres vols sans violence (contre des entreprises ou des établissements) augmentent modérément de 2,68% (345 faits commis).

Les cambriolages commis en 2016 en Ariège s'élèvent à 869 faits, soit une augmentation de 8,9% par rapport à 2015. Les cambriolages de logements représentent 63% de l'ensemble des faits commis (547 faits soit une hausse de 14,44%).

Les vols liés aux véhicules sont marqués cette année par une hausse globale de 10,72% alors que la tendance nationale est à la baisse (-2,3%).

- 228 vols d'automobiles et de deux-roues (+ 29,55% par rapport à 2015),
- 324 vols à la roulotte (+5,54% par rapport à 2015),
- 140 vols d'accessoires automobiles (-1,41% par rapport à 2015).

Dans 40% des cas, les faits sont commis sans effraction, en raison d'un manque de vigilance des propriétaires. Lorsqu'il ne s'agit pas d'imprudences de la part du propriétaire, le mode opératoire le plus courant reste l'effraction du véhicule (portière ou vitre). Il n'y a pas de réseau de trafic de véhicule identifié dans le département.

Les actes de vandalisme et de dégradations augmentent également, impactant le ressenti de la population concernant leur sécurité au quotidien et la perception de leur cadre de vie. On relève 411 faits commis dans le département en 2016, soit une augmentation de 7,03%. Au sein de cet indicateur, les destructions et dégradations de véhicules privés se stabilisent (102 faits en 2016 contre 98 en 2015).

■ HAUSSE DES INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES : + 7,48 % (690 FAITS COMMIS)

A l'image de la tendance nationale à la hausse (+11,13%), la délinquance économique et financière, notamment les escroqueries, a augmenté en 2016 en Ariège. Les escroqueries bancaires enregistrées en France ont plus que doublé au cours de ces six dernières années.

■ LE TAUX D'ÉLUCIDATION DES CRIMES ET DES DÉLITS DEMEURE SATISFAISANT

Atteintes volontaires à l'intégrité physique : 672 faits élucidés soit un taux d'élucidation de 73% en 2016 (76% en 2015).

Atteintes aux biens : 598 faits ont été élucidés par les services de sécurité (taux 17% contre 18% en 2015)

Escroqueries et infractions assimilées : malgré une baisse du nombre de faits élucidés, le taux d'élucidation s'élève à 46% en 2016 (51% en 2015).

■ OUTILS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

1) Vidéo-protection :

Plusieurs communes et communautés de communes ont été autorisées à installer un système de vidéo-protection : Lavelanet, Luzenac, Mirepoix, Mazères, Pamiers, communauté de communes de Saint-Girons

Au titre de l'année 2016 ce sont les communes suivantes qui ont mis en œuvre leur dispositif : Pamiers (extension), Saverdun, Tarascon, Laroque d'Olmes, Saint-Jean du Falga, Foix, Le Fossat, La Tour du Criou, Communautés de communes de Foix et Saint-Girons.

2) Protocole participation citoyenne :

Ce dispositif consiste à mobiliser la vigilance solidaire des habitants en vue de prévenir la commission d'infractions, sous le contrôle des forces de l'ordre et du maire de la **5**

commune engagée dans cette démarche. Au total, 15 protocoles de ce type ont été signés depuis 2011, dont 10 en 2016.

Communes signataires: Mazères, Lérans, Lavelanet, St-Jean-d'Aigues-Vives, Verniolle, Laroque d'Olmes, Tabre, Régat, Lesparrou, Montferrier, Bélesta, Fougax-et-Barrineuf, Villeneuve, L'Aiguillon, Monségur.

3) Fonds interministériel de prévention de la délinquance :

En 2016, 24 dossiers FIPD ont été subventionnés par la préfecture de l'Ariège :

- 18 dossiers FIPD pour un montant de 23 642€
- 45% de ces crédits ont été destinés à la mise en œuvre d'actions en faveur des jeunes exposés à la délinquance,
- 29,6% dans le cadre de l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et de l'aide aux victimes,
- 25,4% ont permis la conduite d'actions d'amélioration de la tranquillité publique.
- 1 dossier «vidéo-protection» : 68 796 € (commune de Lavelanet),
- 2 dossiers «amélioration des relations police/population» pour 10 500€
- 3 dossiers «prévention de la radicalisation» pour 10000€,
- 12 dossiers «sécurisation des établissements scolaires» subventionnés en tenant compte des priorités du territoire et de l'éligibilité des dossiers (enveloppe de 92 346€).

4) Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) :

12 dossiers ont été déposés et subventionnés en 2016 (11 porteurs de projets) pour un montant de 26 404,3€.

- 79,17% à destination d'actions de prévention des conduites addictives en milieu scolaire et festif,
- 9,47% à destination d'actions visant à renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi,
- 7,57% à destination d'actions d'accompagnement des populations vulnérables,
- 3,79% des crédits délégués ont permis la conduite d'actions de formation.

5) Les conventions de partenariat :

- Conventions de coordination entre la police nationale et les polices municipales

2 nouvelles conventions ont été signées en 2016 : Foix (11 janvier 2016) et Mercus-Garrabet (17 octobre 2016).

Elles établissent les modalités de la coordination entre les forces de police municipale et de police nationale et instaurent une coopération opérationnelle renforcée en matière de partage d'informations, de prévention des violences urbaines et de protection des personnes vulnérables.

- Convention relative à la télé-protection d'alerte « Grave Danger » signée le 6 juin 2016

Les enquêtes de victimisation, l'augmentation des poursuites pénales et des condamnations pour violences au sein du couple ainsi que le nombre de personnes décédées chaque année du fait des violences de leur conjoint et ex-conjoint ont fait apparaître la nécessité de protéger ces victimes particulièrement vulnérables.

En conséquence, et dans l'intérêt des victimes de violences commises au sein du couple et de viols, les parties à la présente convention (État, justice, forces de l'ordre, ASJOA, conseil départemental, gestionnaires de téléphonie) se sont rapprochées afin d'allier leurs compétences et leur savoir-faire afin de mettre en place localement, chacun dans leur domaine respectif, le dispositif de télé-protection grave danger.

- Convention de partenariat entre la direction régionale du réseau et banque Toulouse Ariège- Pyrénées et les forces de sécurité intérieure de l'Ariège signée le 30 mars 2016

Les partenaires conviennent d'actions communes destinées à améliorer la prévention et la sécurité du personnel et du public dans les bureaux de poste implantés dans le département.

Sont concernées les actions visant les attaques à main armée, les cambriolages, les agressions d'agents et incivilités dans les salles du public des bureaux de poste, les vols de courrier, et les fraudes financières et documentaires.

- Convention visant à renforcer la sécurité des débiteurs de tabacs et à lutter contre la contrefaçon et la vente illégale de tabacs signée le 30 septembre 2016

Elle fixe un cadre de coopération entre forces de l'ordre et représentants des buralistes sur le terrain dans l'optique de mieux lutter, et avec plus d'efficacité, contre l'insécurité qui touche le réseau, avec des contacts privilégiés et des actions ciblées à tous les niveaux (sécurisation, sensibilisation, communication).

■ LA DÉLINQUANCE DES MINEURS

En 2016, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de l'Ariège a suivi 302 jeunes contre 314 en 2015.

Les garçons restent très largement majoritaires dans la population pénale des mineurs, (76 % pour 84 % au niveau national).

On note une augmentation de la tranche d'âge du public pris en charge.

Les plus de 16 ans représentent 60,5% de l'effectif des jeunes qui ont été placés sous-main de justice en 2016.

Ce sont les vols (35,2%), le trafic de stupéfiants (13,8%) ainsi que les atteintes aux personnes et aux biens (30,7%) qui représentent les principaux délits.

La PJJ mène de nombreuses actions en s'appuyant sur un partenariat développé et diversifié pour soutenir des projets culturels, sportifs, de prévention, de santé, de lutte contre les addictions...

Les publics cibles de la protection judiciaire de la jeunesse font l'objet d'une attention renforcée pour s'inscrire dans les politiques publiques et interministérielles tournées vers la jeunesse. L'objectif est de contribuer à améliorer la situation de ces jeunes, en matière de formation, d'insertion, de lutte contre le décrochage scolaire, d'emploi, d'autonomie, de logement, de santé et de valorisation de leur engagement. Le déploiement de la garantie jeunes sur le département de l'Ariège participe de cette démarche d'accompagnement des jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie.

La lutte contre l'insécurité routière

26 personnes ont perdu la vie dans le département de l'Ariège au cours de l'année 2016 alors que 6 décès étaient à déplorer en 2015 à la même période. L'année 2016 est ainsi la plus meurtrière sur les routes depuis 2004 (40 décès).

46 % des personnes décédées sont dans la tranche d'âge des 15-25 ans. Dans un tiers des accidents mortels, le conducteur présumé responsable fait partie de cette tranche d'âge.

Un quart des accidents mortels implique des motards (6 motards tués).

La majorité des autres accidents concerne des publics vulnérables en matière de sécurité routière : piétons et seniors, parfois les deux cumulés .

Dans 17 accidents, le comportement des usagers de la route est en cause.

La vitesse est présente dans 43% des accidents mortels.

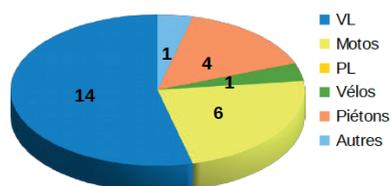
27% des tués (7) l'ont été dans des accidents où l'alcoolémie et l'usage de stupéfiants sont en cause.

→ Les autres indicateurs de l'accidentalité routière sont également en augmentation :

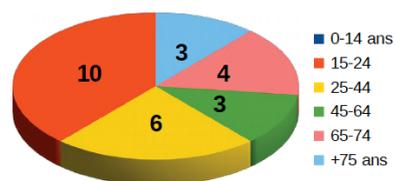
- les accidents corporels augmentent de 32,88% soit 24 accidents supplémentaires (97 accidents au 31 décembre 2016 contre 73 en 2015).
- le nombre de personnes blessées sur les routes augmente de 37,86%: 142 personnes blessées en 2016 contre 103 en 2015 à la même période, soit 39 personnes blessées supplémentaires.

■ RÉPARTITION DES ACCIDENTS MORTELS PAR MODE DE DÉPLACEMENT ET PAR CATÉGORIE D'ÂGE

Accidents mortels par mode de déplacement



Accidents mortels par catégorie d'âge





Trop de morts en Ariège

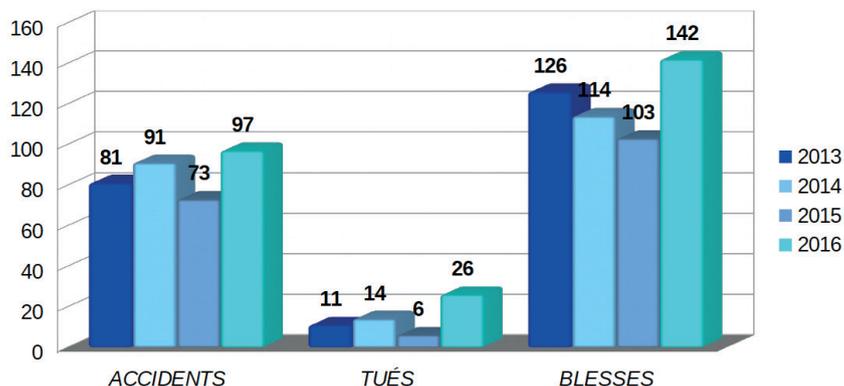
**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

■ ÉVOLUTION DES ATB (ACCIDENTS, TUÉS, BLESSÉS) DEPUIS 2013

Ce bilan tragique a conduit à la mise en place de mesures exceptionnelles et une mobilisation renforcée de tous les acteurs, ainsi qu'à la création d'un pôle départemental de sécurité routière le 2 décembre 2016.

Ce pôle est un outil opérationnel qui réunit tous les deux mois l'ensemble des acteurs de la sécurité routière (DDT, forces de l'ordre, procureur de la République, DIRSO, Conseil départemental et association des maires).

Parallèlement à l'intensification de la répression et aux actions de prévention envers les usagers de la route, le pôle a en charge l'analyse des accidents et des zones de dangerosité du réseau routier. Ce partenariat a pour but de définir des mesures correctives adaptées (travaux sur les infrastructures, implantation de nouveaux radars, etc).



La lutte contre la fraude

Le trafic transfrontalier et l'action du service des douanes

La lutte contre les grands trafics constitue l'une des missions prioritaires de l'administration des douanes.

L'activité de la brigade d'Ax-Les-Thermes est essentiellement consacrée à la lutte contre le trafic de tabacs et cigarettes en provenance d'Andorre venant alimenter l'agglomération toulousaine par le biais de multiples filières.

Dans ce contexte, les agents des douanes se trouvent de plus en plus confrontés à des incivilités et des refus fréquents de se soumettre au contrôle, mettant leur sécurité en péril. En 2016, la brigade d'Ax a procédé à la saisie de 2,1 tonnes de tabacs et cigarettes représentant près de 64% des saisies régionales dont une saisie de près de 100 kg en novembre 2016. S'y ajoutent, la saisie de 17 kg de produits stupéfiants (résine de cannabis) et la constatation de trois affaires de manquement à l'obligation déclarative d'argent liquide pour un montant total de 82 000€ dont une constatation ayant porté sur 66 000€

La lutte contre la fraude documentaire

Un plan départemental de lutte contre la fraude documentaire a été mis en place en préfecture. Il définit la stratégie locale de lutte contre la fraude et contribue à l'amélioration de la sécurité des procédures et à la mise en œuvre de procédures de contrôle interne des dossiers. Il s'appuie sur les diagnostics de sécurité qui ont été conduits au sein de chaque bureau de délivrance des titres en préfecture.

En 2016, 76 fraudes ont été détectées en préfecture dont 40 pour l'Ariège réparties de la manière suivante :

PLATEFORME PASSEPORTS	CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ	ÉTRANGERS	PERMIS DE CONDUIRE	CARTES GRISES
39 DONT 3 EN ARIÈGE	4	12	9	12

En deux ans, les moyens déployés en préfecture avec notamment la désignation d'un référent fraude ont permis de multiplier par trois le nombre de fraudes détectées (13 en 2014 en Ariège).

Assurer la sécurité du public dans les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) et dans les accueils collectifs de mineurs (ACM)

En 2016, les services de l'État ont procédé à 35 contrôles d'EAPS, 20 contrôles d'éducateurs sportifs et 64 inspections d'ACM. Par ailleurs, la direction départementale de la cohésion sociale et de protection des populations (DDCSPP) et le peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) ont mis en place, sur trois journées différentes, des espaces « prévention hiver » alternativement sur les stations d'Ascou-Pailhères, des Monts-d'Olmes et de Guzet. En effet, depuis quelques années, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et ses partenaires, en collaboration avec le ministère de l'intérieur renouvellent, à chaque période hivernale, la campagne nationale de prévention des accidents en montagne intitulée « Pour que la montagne reste un plaisir ».

Anticiper et gérer les crises

Les exercices de sécurité civile

En 2016, sept exercices de sécurité civile ont été réalisés.

Le 20 septembre 2016, a été organisé sur le site de l'aérodrome des Pujols, un exercice « NOVI » (nombreuses victimes) qui consistait en un accident au sol entre deux avions. Cet exercice avait pour objectif de tester la coordination des services, la montée en puissance du SAMU, le suivi des victimes et la transmission des informations entre le PCO (poste de commandement opérationnel) et le COD (centre opérationnel départemental).

Cet exercice a mobilisé 70 sapeurs-pompiers, 2 équipes SMUR du CHIVA, 1 équipe SMUR du CHAC et 10 gendarmes. Avec les figurants, les observateurs et les membres des différents PC, 200 personnes ont été mobilisées au total.

Dans le cadre de la communication de crise, ont été jouées, d'une part, la pression médiatique et d'autre part, l'activation de la cellule d'information du public (CIP) avec dix agents volontaires.

■ CELLULE D'INFORMATION DU PUBLIC (CIP)

Tout événement mettant en jeu la sécurité des personnes et les mesures prises pour leur protection génère fréquemment auprès du grand public un besoin d'informations auquel les préfets doivent être en mesure de répondre.

Au-delà de l'information générale portée par les médias, le préfet doit veiller à la diffusion de réponses plus en adéquation avec les attentes du public directement concerné (victimes, sinistrés, impliqués, proches...).

C'est l'objet de la cellule d'information du public (CIP) composée de personnes volontaires et formées que d'apporter une réponse aux appels téléphoniques de particuliers touchés par l'événement. En 2016, la CIP de la préfecture de l'Ariège a été réactivée et une équipe de 12 personnes formées et entraînées est aujourd'hui opérationnelle.

■ SÛRETÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La sécurisation des établissements scolaires est une priorité gouvernementale, renforcée dans le contexte de risque terroriste.

Deux exercices attentat-intrusion ont été réalisés en 2016 avec le concours des services de l'Éducation Nationale.

Ces deux exercices ont associé les services de la préfecture, les services départementaux de l'Éducation nationale et les forces de sécurité intérieure.

L'organisation de ces exercices concourt à l'anticipation des conduites à tenir en cas d'événement majeur. Ont participé également à ces exercices, les écoles maternelles de Crampagna, Laroque d'Olmes, de Pamiers (Cazalé, Rambaud), les collèges Rambaud de Pamiers et de Mazères, le Lycée Professionnel Jean Duroux à Ferrières et le Lycée Professionnel Berges à Saint-Girons.

La viabilité

Projet SAPYRA (Sécurisation des Accès PYrénéens face au Risque Avalanche)

Le projet SAPYRA présenté dans le cadre du programme européens POCTEFA, en partenariat avec l'Andorre a été retenu et recevra des aides européennes à hauteur de 2 088 000 € (FEDER) pour un montant de travaux de 3 240 000 €.

Ce projet a pour objectif la sécurisation de l'axe routier reliant la France à la principauté d'Andorre, depuis l'Ariège en passant par les Pyrénées-Orientales, menacé par 29 couloirs d'avalanches situés sur le territoire des communes de Mérens-les-Vals et l'Hospitalet-près-l'Andorre.

Les travaux de sécurisation des RN 20, 22 et 320 consisteront en la mise en place d'infrastructures de protection dans certains couloirs avalancheux (filets et rateliers) et le développement d'instruments de collectes de données visant à fiabiliser la prévision localisée du risque avalancheux. Ce projet prévoit également une étude de mobilité conduite par le CEREMA. Le programme des travaux s'étalera sur trois années (2017/2018/2019).

La sécurité en montagne

10 Le peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) a effectué 246 opérations en 2016 dont 225 secours et 25 recherches de personnes disparues. 194 opérations ont été



EXERCICE DE SÉCURITÉ CIVILE AVALANCHE AUX MONTS D'OLMES

conduites avec l'appui du détachement aérien gendarmerie de Pamiers-Les Pujols pour un bilan de 300 personnes secourues, dont 18 tués, 166 blessés et 116 personnes indemnes assistées.

Le PGHM investit temps et énergie dans la prévention des accidents de montagne.

Cette prévention revêt l'aspect d'opérations de formation et d'information au bénéfice des milieux associatifs, scolaires, ainsi qu'auprès d'un public plus large lors de manifestations diverses.

La formation des professionnels est également une priorité, notamment auprès des moniteurs de ski ou de canyoning, du groupement pastoral de l'Ariège et des futurs gardiens de refuge en formation à l'université de Foix. Pour la deuxième année consécutive, le PGHM a participé à l'accueil des élèves infirmiers de l'IFSI de Pamiers pour un module de « prise en charge d'un accidenté ».

La sécurité incendie et le secours à personne

En 2016, le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) a réalisé 10 314 interventions.

L'activité opérationnelle a légèrement augmenté (+1,55%) par rapport à 2015, (+ 8% pour les feux, +3,82% pour le secours à personne, +8,11% pour les accidents de voie publique). On observe en 2016, une baisse de 34,24 % des interventions diverses.

Le SDIS compte 46 sapeurs pompiers professionnels et 755 sapeurs pompiers volontaires. La problématique principale reste la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires en journée pendant la semaine. La très faible professionnalisation en Ariège fait peser une charge opérationnelle forte sur les volontaires.

En 2016, le SDIS a recruté 4 jeunes en service civique qui ont été positionnés sur la mission opérationnelle de secours à personnes.

Plusieurs interventions ont marqué l'année 2016 :

- violent incendie à Ax-Les-Thermes en février (20 touristes évacués),
- feux de maisons à Mirepoix et Bonnac en octobre qui ont mobilisé chacun près de 60 sapeurs pompiers,
- feux de broussailles en décembre qui ont nécessité 16 interventions pour 19 communes impactées, 1480 hectares brûlés et la mobilisation de cent sapeurs pompiers en simultané.

La révision du plan départemental de prévention des risques d'incendie des forêts a été engagée par la DDT en 2015 en la fondant sur une démarche participative associant étroitement le SDIS, les gestionnaires des espaces forestiers (association des communes forestières, CRPF, ONF, syndicats des propriétaires et des exploitants de la forêt privée) et agricoles (chambre d'agriculture, fédération pastorale), les collectivités territoriales (association des maires, Conseil départemental, PNR Ariège Pyrénées) et les autres services et établissements de l'État, assumant en particulier les missions de police (gendarmerie nationale, ONCFS).

Cette deuxième année a permis de cibler les actions prioritaires répondant aux enjeux identifiés en 2015.

A noter que parmi ces actions figure la mise en place de commissions locales d'écobuage qui, à partir des incendies de décembre 2015 (2000 hectares d'espaces naturels brûlés sur 40 sites, essentiellement en zone de montagne sur les cantons du Couserans-Est, du Sabarthès et de la Haute-Ariège), a constitué une priorité d'intervention (avec l'organisation dès février et mars de réunions de concertation dans ces 3 cantons) et qui a abouti au lancement, en novembre, d'une expérimentation sur les 5 communes de Banat, Bédeilhac, Gourbit, Rabat-les-Trois Seigneurs et Surba.

Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques

Risques naturels

■ PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

En Ariège, 143 communes ont l'obligation légale de réaliser un PCS.

Au mois de décembre 2016, 91,5% de PCS avaient été réalisés contre 87% en 2015, soit 131 documents transmis à la préfecture.

■ PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

12 Dans un département de montagne, la gestion des risques est une composante essentielle de l'aménagement. La réalisation des plans de prévention des risques (PPR)

multi-risques concerne principalement les inondations, les mouvements de terrains et les chutes de blocs. En 2016, 4 PPR ont été approuvés (Bonac-Irazein, Montjoie-en-Couserans, Sentein), ce qui porte à 108 le nombre de PPR opposables. Il a été également mené les concertations préalables aux enquêtes publiques programmées en 2017 pour les révisions des PPRN d'Artigat, du Fossat et de Foix.

Le plan de prévention des incendies de forêts (PPRIF) de Seix a été également approuvé.

■ PLAN D'ACTION ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN DE LA LÈZE (PAPI LÈZE)

Après l'adoption par le comité de pilotage du 27 février 2015 de la réorientation de la programmation sur des actions plus efficaces, il convient de noter, en cette dernière année du plan et pour la partie ariègeoise :

- l'autorisation et la réalisation de la noue du Jacquart à Artigat,
- la poursuite de la conception et de la concertation pour le projet de dérivation du Mongéa visant à limiter la fréquence de l'inondation du lotissement Thomas,
- la définition des mesures de réduction de vulnérabilité des logements à Artigat et au Fossat dans le cadre de la révision des PPR qui va permettre de bénéficier d'un soutien financier de 40 % du fonds Barnier ,
- la programmation de plusieurs linéaires de haies

■ SÉCURISER LES CAMPINGS À RISQUE

La démarche spécifique sur les campings, engagée en 2013, a été également poursuivie avec en particulier l'avancée de l'étude relative au camping d'Orlu, réalisée par le service de restauration des terrains en montagne et dont le rendu officiel est prévu au cours du 1^{er} trimestre 2017.

Un exercice d'évacuation du camping du Pré Lombard à Tarascon a été organisé le 19 mai 2016. Premier du genre, cet exercice, à vocation pédagogique, a eu pour objectif d'améliorer la sécurité du camping en testant les procédures de mise en œuvre par l'exploitant de la pré-alerte et en mesurant le temps nécessaire à une évacuation à partir de l'alerte. Afin de tester l'évacuation dans des conditions réelles, plus de 200 figurants ont été mobilisés dont par exemple quatre classes du collège de Tarascon.

■ LA SÉCURITÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES TRAVAUX SUR LES CONDUITES FORCÉES D'ASTON

EDF, titulaire de la concession d'Aston, sur la rivière Aston, a réalisé des travaux pour remplacer la conduite forcée en rive droite. Ces travaux, engagés en 2014, se sont poursuivis jusqu'à la fin 2016.

Une nouvelle conduite a ainsi été réalisée sur un profil décalé de 10 m par rapport à l'ancienne afin de pouvoir maintenir la centrale en exploitation pendant les travaux. Seul son raccordement de part et d'autre du tronçon de l'ancienne conduite forcée, qui sera ensuite déposée, a nécessité une indisponibilité de l'usine d'Aston sur une période de 6 mois en 2016.

Cet arrêt de production de l'aménagement aval du complexe hydroélectrique de la vallée de l'Ariège a conduit EDF à réfléchir à une stratégie de maintenance globale des aménagements d'Aston et de Lapanan. Parallèlement, cette période d'indisponibilité a été utilisée pour la réalisation de travaux de maintenance d'envergure sur les aménagements : reprises du génie civil des galeries, révision des vannes de tête des conduites forcées, travaux de maintenance électrique et mécanique au niveau des centrales hydroélectriques et réfection des peintures des conduites aériennes.

Risques technologiques et problématiques minières

À la suite des attentats perpétrés contre des sites industriels SEVESO à l'été 2015, le gouvernement a engagé un plan d'actions visant à renforcer la sûreté des établissements classés SEVESO, c'est-à-dire leur protection contre les actes de malveillance. Outre les conditions d'accès et la surveillance des sites, la mise à disposition du public des documents sensibles a été identifiée comme enjeu de sûreté. En effet, la réglementation permet l'accès à de nombreux documents en matière environnementale. Le bon équilibre entre les impératifs de sûreté et l'information du public est donc nécessaire. En mai 2016, une mission interministérielle a émis une instruction relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements Seveso, dans l'attente d'évolutions réglementaires et législatives. Cette instruction, présentée en conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), prévoit notamment l'occultation de données sensibles pour la sûreté dans les dossiers mis à la disposition du public.

En 2016, une modification de la nomenclature des installations classées a conduit à inscrire dans liste des établissements Seveso seuil bas deux établissements existants de la commune de Pamiers, MAESTRIA Peintures et MAESTRIA Alliance.

■ MINES ET APRÈS-MINES

En 2016, les services de la DREAL Occitanie ont présenté à la préfète les deux études d'interprétation des milieux menées par Geodéris sur les anciens sites miniers du pic de la Fourque dans la commune de Salau et le secteur minier de la commune de Sentein. Une nouvelle étude d'interprétation de milieu, menée par le ministère de l'environnement, doit venir les compléter en 2017 pour repérer la présence d'amiante dans les résidus miniers entreposés en dehors de la mine et pouvant être mobilisés dans l'environnement. Les recommandations, concernant certaines activités au regard des marquages de l'environnement par les anciennes activités minières du secteur de Sentein, émises par Géodéris, ont été transcrites au travers d'une campagne de communication (réunions publiques avec les parties prenantes, émission de plaquettes, mise en place de panneaux de signalisation...) menée par la préfecture. Par ailleurs, l'agence régionale de santé a organisé une campagne de dépistage de plomb dans le secteur de Sentein. Les résultats de ce dépistage n'ont pas conduit au signalement de cas de saturnisme. Cette étude a été portée à la connaissance du maire de Sentein.

Parallèlement à ces études, fin 2015, la société Variscan Mines a déposé auprès du ministère de l'industrie une demande de permis exclusif de recherche de tungstène dans le secteur minier de Salau. Le dossier a été mis à la disposition du public du 15 au 30 avril 2016 sur le site du ministère de l'industrie. Ce permis a été accordé par arrêté ministériel du 21 octobre 2016 publié le 11 février 2017. Les recherches qui seront effectuées par l'exploitant dans le cadre de ce permis, nécessiteront pour certaines d'entre elles des déclarations ou autorisations de travaux, ces dernières étant soumises à enquête publique.

Veiller à la sécurité alimentaire, la protection du consommateur, la protection animale et la sécurité environnementale

Sécurité alimentaire et protection du consommateur

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) assure les missions concourant à la sécurité sanitaire de l'alimentation sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (de la production des denrées alimentaires jusqu'à la distribution).

Elle réalise notamment :

- l'inspection permanente dans les deux abattoirs d'animaux de boucherie du département,
- l'inspection/contrôle des établissements manipulant des denrées alimentaires notamment les inspections réalisées dans les établissements agro-alimentaires disposant d'un agrément sanitaire : 82 établissements agréés dans le département dont 45 ont été inspectés en 2016,
- la réalisation de plans de surveillance et de plans de contrôles permettant d'évaluer la conformité des denrées alimentaires aux teneurs maximales tolérées en contaminants (résidus chimiques, contamination radioactive, critères microbiologiques) : 199 prélèvements réalisés en 2016 avec un taux de conformité de 96%.

Ces services prennent en charge la gestion des alertes portant sur les produits alimentaires et les produits non-alimentaires.

En 2016, les signalements suivants ont été traités :

- 3 toxi-infections alimentaires collectives et 2 enquêtes alimentaires dans un contexte de listériose neuro-méningée,
- 8 alertes portant sur le dépassement de critères de sécurité microbiologique sur des produits alimentaires,
- une alerte sur des produits de l'alimentation animale (présence d'aflatoxines),
- 8 alertes relatives à des non conformités relatives à la sécurité de produits industriels.

Des contrôles sont mis en œuvre dans le cadre des réglementations relatives à la sécurité, qualité et loyauté des produits et services, et celles relatives à la protection économique des consommateurs. Ces contrôles font l'objet d'une programmation annuelle (31 enquêtes programmées en 2016 ayant donné lieu au contrôle de 482 établissements). Ces enquêtes sont notamment ciblées sur les temps forts de la consommation (opérations interministérielles vacances, opérations de fin d'année et opérations vacances à la neige), au cours desquelles des actions relevant du comité départemental anti-fraude (CODAF) sont conduites avec les autres services de l'État.

Parmi les actions réalisées en 2016, on retiendra la mise en place de la procédure de transaction pénale qui permet, après accord du parquet, de proposer le paiement d'une amende. Autorisation légale est donnée à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de proposer, après l'accord du parquet, à l'auteur d'une infraction, le règlement amiable d'une infraction par le paiement volontaire d'une amende dans un délai imparti, en contrepartie de l'extinction de l'action publique à son encontre. Cette procédure présente comme principal avantage celui de la rapidité de traitement du dossier. À ce titre, elle demeure la suite répressive privilégiée par les services et par les parquets. Elle ne peut cependant être mise en œuvre que pour les infractions de faible gravité.

Protection animale

L'année 2016 a été marquée par la poursuite de deux crises sanitaires d'ampleur nationale qui avaient débuté fin 2015, concernant la fièvre catarrhale ovine (FCO) et l'influenza aviaire. Ces deux maladies ont un impact économique majeur sur les filières d'élevage.

La FCO affecte les ruminants : bovins, ovins, caprins. Quatre cas ont été confirmés en Ariège, qui est dorénavant entièrement intégré dans la zone réglementée. En conséquence, la DDCSPP a lancé une campagne de vaccination ciblée sur les jeunes bovins afin de maintenir les expéditions de ces animaux, en particulier vers l'Italie et l'Espagne.

L'influenza aviaire peut atteindre tous les oiseaux, domestiques et sauvages, mais c'est principalement la filière palmipèdes gras du sud-ouest qui a été affectée. Aucun cas n'a été identifié en Ariège, qui a toutefois été intégrée dans une zone dite de restriction, de janvier à septembre 2016. Cela a entraîné des restrictions des mouvements d'oiseaux, un vide sanitaire coordonné des élevages de palmipèdes et l'application, à partir de juillet 2016, d'un arrêté relatif aux mesures de biosécurité dans les élevages d'oiseaux. En décembre 2016, l'influenza aviaire est de nouveau apparue dans de nombreux pays européens, et le sud-ouest de la France a de nouveau été atteint, mais aucun cas n'a été enregistré en Ariège.

La lutte contre la tuberculose bovine s'est poursuivie avec un abattage partiel dans un élevage où la tuberculose avait été détectée en 2015. Aucun nouveau cas n'a été détecté en élevage en 2016. La DDCSPP a lancé, dans cette zone, avec la collaboration de la fédération des chasseurs une campagne de dépistage sur la faune sauvage, sangliers et blaireaux. Seuls deux blaireaux et un sanglier se sont révélés infectés.

La surveillance des mortalités aiguës d'abeilles s'est poursuivie en 2016 : 5 apiculteurs ont déclaré des mortalités et ont été visités, avec réalisations dans certains cas d'analyses pathologiques ou toxicologiques. De plus, le ministère en charge de l'agriculture a lancé une étude appelée BAPESA pour rechercher une corrélation éventuelle entre les traitements antiparasitaires et insecticides du bétail et les mortalités d'abeilles.

La DDCSPP a procédé à 94 inspections dans le cadre du programme national d'inspections fixé par le ministère en charge de l'agriculture, concernant la santé, la protection et l'identification des animaux, la santé publique et la pharmacie vétérinaire. De plus, 14 inspections ont fait suite à des signalements d'animaux maltraités ou d'autres anomalies. Ces inspections ont été réalisées principalement dans les élevages, mais aussi chez d'autres opérateurs tels que les transporteurs d'animaux, les négociants en bestiaux, les détenteurs professionnels d'animaux de compagnie et les centres équestres.

La DDCSPP et les vétérinaires officiels privés qu'elle a mandaté ont délivré 732 certificats pour l'expédition d'animaux vers les pays de l'Union européenne, essentiellement des jeunes bovins vers l'Italie et l'Espagne, et 16 certificats pour l'exportation d'animaux vers les pays tiers.

Dans le cadre de la faune sauvage captive, 12 inspections d'établissements détenant des animaux non domestiques ont été réalisées (zoos, parc animaliers, élevages ...).

Des certificats de capacité au nombre de 6 ont été délivrés pour des activités d'élevage non professionnel ou professionnel. Des autorisations préfectorales de détention pour des élevages d'agrément, au nombre de 6, ont également été délivrées.

Sécurité environnementale

Le département de l'Ariège compte 295 installations classées (ICPE) dont 60 soumises à autorisation. Il comprend :

- 4 établissements SEVESO : le dépôt de GNL sur l'usine de Luzenac et les deux établissements MAESTRIA (Alliance et Peintures) sur la commune de Pamiers, classés seuil bas et la société Lacroix à Mazères classé seuil haut dont le PPRT a été approuvé en 2010,
- 6 établissements relevant de la directive européenne sur les émissions industrielles dites IED
- 18 sites et sols pollués en cours de traitement
- 17 carrières

L'activité de l'inspection des installations classées en 2016 s'est soldée par 57 inspections ayant donné lieu à 10 propositions de mises en demeure et 4 propositions de consignation de sommes. En 2016, 3 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter ont aboutis et en fin d'année, un dossier de demande d'autorisation est en cours d'instruction. Concernant l'activité de contrôles techniques des véhicules, l'UID de la DREAL a procédé à :

- 45 réceptions à titre isolé,
- 7 visites d'inspection de centres de contrôles de véhicules légers,
- 13 supervisions de contrôles de véhicules légers,
- 2 visites initiales d'ouverture de centre de contrôle de véhicules légers,
- 30 autorisations de circuler : matières dangereuses, transports en commun et dépannage.



AEC
Pamiers
Auterive
Intérim, Recrutement CDI CDD

Agence d'Intérim &
de Recrutement CDI, CDD

- INDUSTRIE
- TERTIAIRE
- BTP
- MEDICAL
- LOGISTIQUE

Nos Atouts :

• **L'ENGAGEMENT** : Nous sommes une PME, nous avons la volonté de nous engager auprès de nos clients, pour une prestation sur mesure et dans une démarche souple et réactive. 80% de nos clients nous ont confiés leur satisfaction sur nos prestations.

• **L'EXPERTISE** : Notre expérience mettra nous classe parmi les plus anciens et dans le domaine de l'emploi.

Pour répondre à vos attentes, la bonne définition de vos besoins et candidats sont au cœur de notre organisation, et de notre travail en intégration possible.

AEC
RECRUTE

B.T.P

AEC
RECRUTE

INDUSTRIE
METALLURGIE

AUTRES
INDUSTRIES

3 Agents de fabrication de pièces en bilion (DVT) Exp Exigé
1 Conducteur de travaux "Electricien" CDD (DVT) Exp Exigé
5 Techniciens des Machines à vapeur CDD (DVT) POUR FORMATION
1 Ouvrier d'entretien (DVT)
1 Technicien de maintenance (DVT)
1 Menuisier Bois Massif (DVT)
1 Menuisier Bois Plaque (DVT)
1 Menuisier Alu poseur (DVT)

1 Technicien Plomberie Chauffage (DVT)
1 Plombier (DVT)
1 Conducteur d'engins de chantier (DVT)
1 Electricien Tertiaire Interim (DVT) Exp Exigé
1 Peintre en bâtiment (DVT)
1 Plaquiste (DVT)
1 Plâtrier (DVT)
1 Electricien industriel (DVT)
1 Menuisier Alu poseur (DVT)

TERTIAIRE

1 Responsable Commercial (DVT)
1 Responsable de Service au client (DVT)
1 Responsable de Maintenance (DVT)
1 Responsable de Production (DVT)
1 Responsable de Logistique (DVT)
1 Responsable de Qualité (DVT)
1 Responsable de Sécurité (DVT)
1 Responsable de Formation (DVT)
1 Responsable de Recrutement (DVT)

AEC
RECRUTE

Développement économique et emploi

L'État

se mobilise pour le développement économique et l'emploi

La situation du marché du travail

En 2016, le chômage diminue légèrement de 0,1 % avec 14 118 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C (données CVS) à fin décembre.

Toutefois, ce repli ne se présente pas de façon homogène sur l'ensemble de la demande d'emploi.

La demande d'emploi des femmes augmente de 0,6 % alors que celle des hommes diminue de 1 %.

La demande d'emploi des jeunes âgés de moins de 25 ans diminue nettement sur un an (- 4,7 %), essentiellement au profit des jeunes femmes (- 11 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi chez les 25-49 ans diminue de 1,3 % sur un an, essentiellement chez les hommes (-3,3 %).

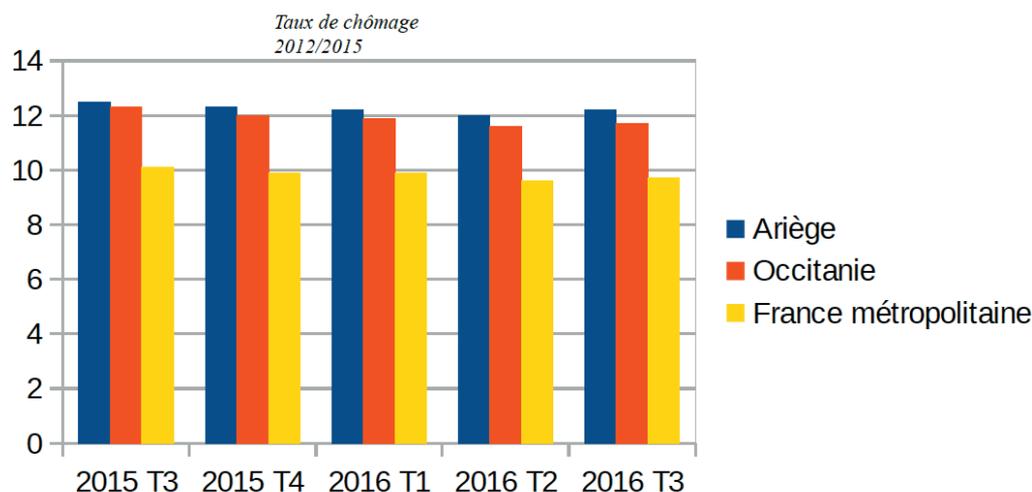
A l'inverse, la situation se dégrade chez les 50 ans et plus, avec une augmentation annuelle du chômage de 4,5 % surtout au détriment des femmes (5,9%). En fin d'année 2016, la demande d'emploi senior représente 28,4 % de l'ensemble de la demande d'emploi.

Le chômage de longue durée (inscription depuis plus d'un an) diminue en 2016, passant à **42,2 %** dans l'ensemble de la demande d'emploi, contre **45,9 % il y a un an**.

Pour la seule catégorie A qui concerne les demandeurs d'emploi sans aucune activité, le nombre d'inscrits s'élève à 9 394 fin décembre ce qui constitue une baisse significative de 3,4% sur l'année 2016.

En lien avec le déploiement du plan «500 000 formations supplémentaires», les inscriptions en catégorie D ont augmenté de 46,6 % en 2016. Ces formations devraient permettre d'accélérer le retour à l'emploi par l'acquisition de compétences adaptées aux besoins locaux des entreprises.

Au troisième trimestre 2016, le département de l'Ariège présente un taux de chômage de 12,2 % en baisse de 0,3% sur un an . Il est supérieur au taux de la région Occitanie (11,7%) et à celui de la France métropolitaine (9,7%).



Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées

■ LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)

Dans un contexte de reprise économique, le secteur de l'insertion par l'activité économique a maintenu en 2016 un bon niveau d'activité, et reste particulièrement développé en Ariège. Le réseau regroupe 15 SIAE assurant un maillage complet du département : 4 entreprises d'insertion (EI), 8 ateliers et chantiers d'insertion (ACI), 3 associations intermédiaires (AI).

Toutes ces structures proposent des activités de production ou des services répondant à des besoins locaux. Elles aident les personnes rencontrant des difficultés particulières d'ordre socio-professionnel faisant obstacle à leur accès à un emploi dans le secteur « ordinaire » et notamment dans le secteur marchand, à lever ces freins.

L'État a maintenu son soutien financier en mobilisant une enveloppe de 3 310 628 €. Le conseil départemental a participé au cofinancement de l'aide au poste des ACI, à hauteur de 542 441€, soit un taux de 20% contre un peu moins de 15% en moyenne pour la région Occitanie.

En 2016, 246 postes d'insertion en équivalent temps plein ont été réalisés par les SIAE du département.

Au 31 décembre 2016, 365 salariés en insertion travaillaient dans les SIAE du département. Durant l'année, 292 personnes ont intégré une structure et 264 en sont sorties (chiffres provisoires).

Les 3 associations intermédiaires ont assuré, à elles seules, plus de 35 400 heures de travail au bénéfice des salariés en insertion (34 000 heures en 2015).

En dehors des salariés en insertion, les SIAE emploient également environ 120 personnes sur des postes liés à l'accompagnement des salariés en insertion et au fonctionnement des structures.

Le réseau de l'insertion par l'activité économique enregistre, en 2015, un taux de retour à l'emploi tout à fait honorable, au regard des publics pris en charge et de la conjoncture économique dégradée, avec plus de 57 % de sorties positives (chiffres 2016 non connus à ce jour).

Ces bons résultats s'expliquent par :

- le dynamisme de ces structures,
- le soutien conséquent et l'accompagnement régulier de l'État, renforcés par un partenariat constant et de grande qualité avec le conseil départemental de l'Ariège.

Le nombre de CUI conclus en Ariège s'est maintenu à un niveau élevé :

- 1 229 CAE (931 en 2015)
- 136 CIE (279 en 2015) dont 23 CIE starter

Ces mesures ont été nettement mobilisées en faveur des publics les plus en difficulté :

- CAE : 25 % DELD (demandeur d'emploi de longue durée), 151 BRSA (bénéficiaires du revenu de solidarité active) , 312 seniors, 162 TH (travailleurs handicapés)
- CIE : 30 % DELD, 21 BRSA, 40 seniors et 12 TH

■ LE PLAN « 500 000 FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES »

Le plan « 500 000 formations supplémentaires » a été mis en œuvre par le conseil régional et Pôle emploi.

De janvier à fin novembre 2016, 2815 demandeurs d'emploi sont entrés en formation.

L'Ariège est le département qui a connu la plus forte évolution en termes d'entrées en formation par rapport à 2015 (+ 111% sur la même période). Les demandeurs d'emploi ayant un bas niveau de qualification (28 % ont un niveau CAP, BEP et infra) ainsi que les demandeurs d'emploi de longue durée (24% des entrées) ont été privilégiés dans l'accès à ces formations. La mobilisation autour de la formation sera poursuivie au premier semestre 2017.

Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

■ L'EXPÉRIMENTATION GARANTIE JEUNES (GJ) 2015-2016

Le dispositif GJ a débuté en septembre 2015 pour 60 jeunes sur les territoires de Foix et de Pamiers, puis s'est déployé en 2016 à l'ensemble du département, avec 202 nouveaux jeunes entrés sur ce dispositif d'accompagnement.

S'adressant en priorité aux jeunes « NEET » (ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés), décohabitant ou dont les parents ne peuvent assurer le soutien financier, et en situation de vulnérabilité, la GJ apporte un accompagnement personnalisé et soutenu de la part de la mission locale vers l'emploi et l'autonomie, ainsi qu'une allocation (base RSA personne seule) tout au long du parcours de 12 mois.

Dans le cadre de ce dispositif, les jeunes bénéficient de séquences individuelles et collectives, avec des ateliers sur la recherche d'emploi, la gestion du budget, la santé, la mobilité, et des mises en situation professionnelle en entreprise jalonnent le parcours.

■ LES EMPLOIS D'AVENIR

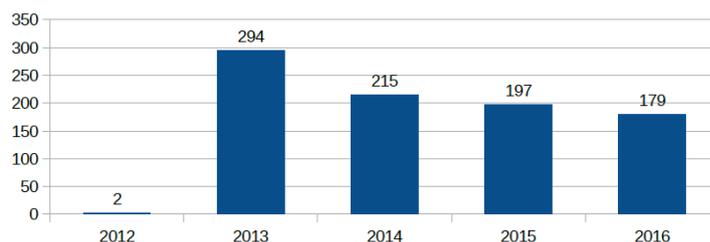
Depuis le lancement de ce dispositif fin 2012, un total de **887 contrats emplois d'avenir** a été conclu en Ariège.

Après un déploiement optimal en 2013, la prescription sur ce contrat se poursuit mais dans des proportions plus modérées, compte tenu de la durée de contractualisation pratiquée (3 ans ou CDI) et de l'assiette employeur contenue principalement dans le secteur non marchand.

Il convient de souligner que :

- 75 % de ces contrats sont conclus pour 3 ans ou en CDI, et pour l'essentiel à temps plein. Les jeunes et employeurs bénéficient ainsi d'une visibilité à long terme, ce qui favorise la construction d'une véritable expérience professionnelle et la mise en place d'un accompagnement de qualité.
- 90 % des jeunes embauchés en emploi d'avenir en 2016 sont de niveau baccalauréat ou inférieur. L'esprit du dispositif à son lancement (offrir une opportunité d'emploi aux jeunes les moins qualifiés) est donc respecté.

Le contrat aidé reste une solution attractive pour les employeurs, mais les postes proposés, en zone rurale ou sur compétences spécifiques, ont parfois quelques difficultés à trouver un candidat ayant le profil requis.



■ LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

En 2016, le nombre de jeunes entrés en apprentissage dans le secteur privé progresse légèrement, passant de 576 (2015) à 601 (2016) et ce, malgré une conjoncture toujours difficile dans le secteur du bâtiment, compensée par un bon niveau de recrutement dans les autres secteurs et notamment les métiers de bouche.

Par ailleurs, il convient de noter un récent développement de l'apprentissage dans le secteur public.

Les actions de promotion engagées au plan national comme au plan local en 2015-2016 afin de développer les formations en alternance semblent donc porter leurs fruits.

CONTRATS D'APPRENTISSAGE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	EVOLUTION 2015/2016
SECTEUR PRIVÉ	649	621	601	612	576	601	+ 4 %
SECTEUR PUBLIC	10	9	8	5	17	20	+17 %

Accompagner les entreprises en mutation économique

■ LE FONDS DE REVITALISATION ÉCONOMIQUE

Après un plan de sauvegarde de l'emploi, les entreprises appartenant à des groupes de 1 000 salariés et plus sont assujetties à une obligation de revitalisation des territoires du bassin d'emploi où elles se situent sous forme d'une contribution financière appelée fond de revitalisation.

L'entreprise [Johnson Control Fabrics](#) a été assujettie, le 30 mars 2016, à cette obligation de revitalisation sur le bassin d'emploi des Pyrénées cathares, suite au licenciement économique de 55 salariés, pour un montant de 325 000 €. La convention de revitalisation qui cadre les modalités de mise en œuvre et les actions qui seront soutenues par ce fonds a été signée entre l'État et l'entreprise le 30 septembre 2016 pour une durée de trois ans. La gestion du fonds de revitalisation a quant à elle été déléguée à la communauté de communes du Pays d'Olmes par convention tripartite entre l'État, la communauté de communes et l'entreprise signée le 11 octobre 2016.

Le comité de pilotage de cette convention est intégré au service public de l'emploi de proximité (SPEP) du Pays d'Olmes.

■ LES ACTIONS DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC)

En 2016, l'État a poursuivi l'accompagnement des mutations économiques au sein des territoires les plus fragilisés en matière d'emploi à travers deux accords cadres de développement de l'emploi et des compétences en cours pour le pays des Pyrénées cathares (2014-2017) et pour le Couserans (2015-2018).

Ces accords, conclus en partenariat avec les communautés de communes, assurent un soutien financier et technique aux plates formes emploi et formation de ces territoires qui réalisent des actions à destination des entreprises et des salariés. Le 1^{er} décembre 2016, sur le chantier expérimental de la maison de santé de Prat-Bonrepaux, une charte action construction durable a été signée entre l'État et tous les acteurs concernés afin d'engager des actions collectives en faveur de la filière du bâtiment. Ces actions visent à promouvoir la transition numérique auprès de tous les professionnels du BTP et les former à ces nouvelles technologies, levier de développement des entreprises du Couserans.

■ LE DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN SOUS-ACTIVITÉ

Le nombre d'heures d'activité partielle consommées pour l'année 2016 est de 21 245 contre 34 706 l'an passé soit une forte baisse de 38,6%.

En revanche, les demandes de recours à l'activité partielle et le nombre d'heures autorisées ont connu une hausse de 8,18 % en 2016 (149 266 heures autorisées contre 137 978 en 2015). Le secteur de l'industrie manufacturière devance largement les autres secteurs économiques (78 520 en 2016 contre 59 258 en 2015). Les entreprises du BTP ont nettement moins fait appel à l'activité partielle en 2016 par rapport à 2015. En effet, en 2015, elles étaient au deuxième rang des entreprises requérant l'activité partielle à quasi égalité avec l'industrie manufacturière.

La hausse des heures autorisées corrélée à la très forte baisse des heures consommées atteste de l'utilisation préventive de ce dispositif par les entreprises.

La convention de promotion pour l'emploi signée avec la chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège le 23 juin 2015 a permis jusqu'ici par son financement, la réalisation de diagnostics au bénéfice de huit entreprises (TPE-PME) en difficulté ainsi que l'accompagnement par le biais d'une aide au conseil pour quatre entreprises (TPE-PME).



CHANTIER DU SITE INDUSTRIEL MKAD

■ L'AIDE À L'EMBAUCHE PME

2310 demandes d'aides ont été formulées depuis le lancement du dispositif le 18 janvier 2016 soit une moyenne soutenue de 200 demandes par mois.

59 % des embauches ont été réalisées en CDI et 41 % en CDD d'une durée moyenne de 7,8 mois.

30 % des bénéficiaires sont des jeunes de moins de 26 ans. Les secteurs d'activité recruteurs sont très diversifiés, les plus représentés sont la restauration, le commerce de détail, les autres services personnels.

Cette aide a bénéficié très fortement à l'emploi dans les plus petites entreprises. Elle sera prolongée jusqu'à la fin juin 2017.



■ L'ACCOMPAGNEMENT D'ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

En 2016, 151 licenciements pour motif économique ont été recensés soit une diminution de 41 % par rapport à l'année précédente. Ce nombre de licenciements économiques est le plus bas de ces quatre dernières années. **Toutefois, il convient de le pondérer par la hausse de 8% des ruptures conventionnelles (667 pour 2016 contre 620 pour 2015).**

La veille économique animée par l'UD DIRECCTE réunit l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques du département et permet un échange d'information et de réflexion sur la situation des entreprises du département. En 2016, trois réunions de veille économique ont eu lieu.

■ LA COMMISSION DES CHEFS DE SERVICES FINANCIERS ET DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ASSURANCE CHÔMAGE (CCSF)

Une CCSF se réunit régulièrement sous la présidence du directeur départemental des finances publiques. Elle a pour but l'examen de la situation financière des entreprises pouvant déboucher sur l'octroi de plans de règlement des dettes sociales et fiscales.

En 2016, 8 dossiers ont été traités.

Le volet social des entreprises concernées représente en totalité 193 emplois.

Il est précisé que 6 plans de règlement ont été octroyés sur l'année 2016 comprenant, dans leur globalité un passif de 1 363 249 €. Néanmoins, un plan octroyé à une société pour un passif de 439 465 € a été dénoncé.

■ LA MÉDIATION DU CRÉDIT

Confiée au directeur de la banque de France (BDF), la mission de médiation du crédit aux entreprises est destinée à venir en aide aux entreprises qui présentent des difficultés de financement ou de trésorerie.

Pour l'année 2016, 3 dossiers ont été déposés à la BDF aboutissant pour 2 d'entre-eux à une médiation réussie. Depuis son lancement en 2008, ce dispositif a permis de débloquer près de 13 M€ de crédits, de préserver 1343 emplois et de conforter 83 entreprises dans leur activité.

Soutenir les projets de développement et d'investissement

■ L'INSTALLATION DE L'ENTREPRISE TARAMM

Après l'incendie qui a détruit une partie de son site de production de Labège fin 2015, le projet de construction d'une nouvelle usine s'est imposé comme une nécessité afin de répondre à une indispensable augmentation de sa production.

Le projet de nouvelle usine a été soutenu par l'État via le dispositif ARI (aide à la réindustrialisation) «croissance et développement». Il s'agit d'une aide de l'État de 500k€ sous forme d'avance remboursable à destination des PME. Les projets doivent prévoir un programme d'investissements éligibles d'au moins 2 millions €, aboutir à une création nette de 10 emplois sur le site aidé et avoir une durée de 24 mois. La gestion financière est assurée par la BPI (banque publique d'investissement) et l'instruction faite par les services de la Direccte.

En 2016, la nouvelle usine Taramm a vu le jour à Mazères. Le déménagement effectif a eu lieu au mois de septembre et l'inauguration est programmée en 2017.

■ LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

L'année 2016 (millésime 2015) a vu la prorogation du pacte de responsabilité dont la mesure phare est le CICE. Le taux de déduction du CICE est resté à 6 % comme sur l'année 2015 (millésime 2014) avec une tendance globale, au 31 décembre 2016, à une légère hausse du nombre d'entreprises bénéficiaires (+2,73%), et une hausse du montant des créances consommées (imputées ou restituées) (+ 3,68 %). En revanche, il est constaté que le nombre et le montant de préfinancements accordés diminuent très fortement sur l'année 2016 par rapport à l'année 2015.

Le montant CICE : pour l'Ariège s'est élevé en 2016 à 3 004 145€ (845 145€ pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et 2 159 000€ pour les sociétés soumises à l'impôt sur le revenu).

Piloter et animer le service public de l'emploi (SPE)

Une réunion de SPE plénier stratégique a été organisée le 1^{er} juillet 2016.

Elle a permis notamment de présenter le plan d'action départemental pour l'accompagnement des sorties d'emploi d'avenir, des éléments de bilan intermédiaire du dispositif garantie jeune expérimenté depuis septembre 2015 et une étude de l'AFPA Transitions sur la situation des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Sept réunions du service public de l'emploi de proximité (SPEP) ont été organisées en Ariège en 2016, quatre à Saint-Girons et trois à Lavelanet. Les SPEP du pays des Pyrénées cathares et du Couserans pilotés par les services de l'État ont rassemblé les partenaires institutionnels en matière d'emploi. Ainsi, le suivi des dispositifs de la politique de l'emploi a pu être réalisé en coordination avec l'ensemble des partenaires locaux.

En outre, en 2016, ces instances se sont mobilisées collectivement en faveur du développement de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

- suivi du plan de sauvegarde de l'emploi de l'entreprise Johnson Control Fabrics pour le reclassement des salariés;
- intégration du comité de pilotage du fonds de revitalisation auquel a été assujéti Johnson Control Fabrics;
- décisions d'orientation des actions des animateurs des plate-formes emploi sur chaque territoire pour le maintien et le développement de l'emploi;
- échanges d'informations et travail partenarial en faveur des entreprises en difficulté ou ayant manifesté un besoin en matière d'emploi.



ACCES LIBRE 14h-18h

Premier carrefour du Service Civique en Ariège

**VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 25 ANS,
30 ANS EN SITUATION DE HANDICAP ?
VOTRE MISSION VOUS ATTEND SUR [SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR](https://service-civique.gouv.fr)**

#FAITESLESAUT

Cohésion sociale

L'État

promeut la cohésion sociale

La cohésion sociale reste un enjeu majeur dans un département qui affiche un niveau de précarité très important. Les services de l'État se sont mobilisés pour la solidarité au profit des personnes les plus vulnérables.

Politique de la ville

En 2014, l'Ariège est entré dans la politique de la ville avec 3 quartiers prioritaires (QPV) : Saint-Girons (cœur de ville), Foix (centre ancien) et Pamiers (centre ancien et la Gloriette / Le Foulon).

La politique de la ville est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements avec pour objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La politique de la ville est mise en œuvre au moyen de contrats de ville qui reposent sur 3 piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Le périmètre des quartiers prioritaires, délimité par l'État en concertation avec les communes, bénéficie d'avantages fiscaux ou d'exonérations, parmi lesquelles l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux dont le parc est situé dans les quartiers prioritaires. Trois conventions d'utilisation de cet abattement fiscal ont été signées en juillet 2016.

Les appels à projets politique de la ville communs

A l'optimisation des crédits de droit commun, prioritairement fléchés sur les quartiers prioritaires, s'ajoutent des crédits spécifiques. Aussi, un appel à projets politique de la ville, co-élaboré par l'État et les collectivités locales et qui tient compte des priorités identifiées, a été lancé sur chaque territoire, afin de soutenir des initiatives associatives qui permettent de faire levier ou de contribuer à atteindre les objectifs des contrats de ville.

L'année 2016 a été celle de la mise en œuvre des contrats de ville de « plein exercice ». Des comités techniques et groupes de travail ont pu faire le point sur l'état d'avancement des fiches actions et en ont fait le bilan aux comités de pilotage de fin d'année.

Les conseils citoyens

Un conseil citoyen a été créé dans chaque quartier prioritaire afin de permettre la représentation des habitants dans les instances des contrats de ville. Composés de collègues d'habitants et d'acteurs associatifs du quartier prioritaire, les conseils citoyens qui se réunissent une fois par mois, ont pris le temps de définir leurs modalités d'organisation, de fonctionnement (règlement intérieur) et de participation à la politique de la ville.

Les rencontres citoyennes qui se sont tenues au niveau régional à Toulouse puis à Paris à l'automne 2016 ont permis à des conseillers citoyens ariégeois d'échanger avec d'autres territoires, sur leur rôle, leur fonctionnement et les moyens permettant d'améliorer la situation des quartiers et des habitants.

L'élaboration d'un contrat de territoire Lavelanet – Communauté de communes du Pays d'Olmes

Pour des raisons de seuil démographique, la commune de Lavelanet, bien que confrontée à de nombreuses problématiques socio-économiques, n'a pu intégrer le dispositif politique de la ville. Mais les services de l'État, particulièrement attentifs à la situation de la commune, ont souhaité mobiliser des moyens équivalents à ceux de la politique de la ville sur ce territoire. Aussi, une démarche de contractualisation s'appuyant sur la méthodologie des contrats de ville, a été lancée en juillet 2016.

Favoriser le renouvellement urbain, l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne

■ LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

En 2015, ont été signés pour les quartiers politiques de la ville (QPV) Foix et Pamiers, des protocoles de préfiguration ANRU assurant le financement de dispositifs d'ingénierie auprès des collectivités pour les aider à construire un projet urbain stratégique à 15 ans (2030).

Ainsi courant 2016, la déléguée politique de la ville (PDV) auprès de la préfète et la délégation territoriale de l'ANRU ont accompagné :

- la structuration des équipes au sein des collectivités (une cheffe de projet unique PDV et ANRU à Foix et une équipe de 4 personnes pour Pamiers),
- le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour chacun des deux projets ; la SCET a été finalement retenue dans les deux cas,
- le processus de recrutement des prestataires pour les études stratégiques.

Enfin, **le centre-bourg de Saint-Girons**, situés en QPV, va bénéficier d'un soutien important de l'État pour démolir des îlots insalubres et mobiliser le foncier ainsi libéré afin d'établir des équipements publics importants pour le renouvellement urbain de ce centre-bourg : maison de service au public, etc...

Dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs, l'État a lancé en 2014, un appel à manifestation d'intérêt auprès de certaines collectivités présélectionnées. La candidature de Lavelanet fait partie des 53 collectivités lauréates en France : un contrat de revitalisation de centre-bourg, incluant un appui financier en matière d'ingénierie, a été conclu et le projet global a été engagé dès 2015.

Pour 2016, plusieurs dispositifs ont été mis en place et convergent afin de répondre à l'ambition du contrat de revitalisation :

- un dispositif d'amélioration de l'habitat, avec l'élaboration courant 2016 d'une convention ORCBDT (opération de revitalisation du centre bourg et de développement de territoire), valant convention d'OPAH-RU pour les centres-anciens du Pays d'Olmes, en particulier Lavelanet,
- un dispositif de recyclage foncier, pour démolir des immeubles insalubres et reconstruire un seul logement à la place (RHI-THIRORI), pour lequel la commission nationale de lutte contre l'habitat indigne a rendu un avis favorable en novembre 2016,
- un dispositif de réaménagement d'espaces publics, parfois en lieu et place d'îlots comportant des immeubles insalubres et pour lesquels les plans de financement sont complexes à monter

■ UN HABITAT SOCIAL ET DURABLE

Concernant le parc privé, les axes prioritaires d'intervention de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) ont été maintenus en 2016 :

- la lutte contre l'habitat indigne,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie.

Les crédits alloués sont comparables à ceux de 2015 pour les aides de l'ANAH (enveloppe de 3,2 M€). Les aides de l'État pour la rénovation énergétique des logements (programme « Habiter Mieux ») se sont élevées à près de 600 000€. 421 logements privés ont ainsi été subventionnés par l'ANAH et l'État pour un montant de 3,7 M€.

Dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) lancé par l'État fin 2013, 337 primes « Habiter Mieux » ont été attribuées en 2016 (391 en 2015). Un plan d'actions a été mis en place fin 2016, pour la relance du programme « Habiter Mieux », jusqu'à son échéance fin 2017.

Concernant le parc public, 42 logements sociaux ont été financés ou agréés en 2016 : 24 logements sociaux communaux et 18 logements HLM. Sur ces 18 logements HLM, 5 logements sont très sociaux.

En matière d'habitat indigne, le parc privé potentiellement indigne demeure encore très important, de l'ordre de 3 900 logements dans le parc propriétaire occupant, et de 3 000 logements dans le parc locatif privé.

Le pôle de lutte contre l'habitat indigne (LHI) qui a pour but de coordonner les actions des différents partenaires et d'impulser la lutte contre l'habitat indigne dans le département a poursuivi son action en 2016.

13 arrêtés d'insalubrité, 7 arrêtés de sortie d'insalubrité, 1 arrêté pour logement impropre à l'habitation et 3 arrêtés pour mesures d'urgence ont été pris.

Des crédits sont mobilisés par l'ANAH et le conseil départemental pour la réhabilitation des logements, l'accompagnement des propriétaires et l'accompagnement social des locataires, et par l'État pour des diagnostics et des travaux d'office le cas échéant.

Accompagner les personnes les plus vulnérables

■ L' HÉBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION ET L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE - Voir localisation en annexe page 53

Les différents types d'hébergement d'urgence, les publics accueillis et les modalités d'orientations en 2016 présentent les caractéristiques suivantes:

* HÉBERGEMENT D'URGENCE – H.U : 89 places réparties entre Pamiers, Foix, Saverdun, Lavelanet et St Girons.

C'est le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O) qui prononce les orientations. En 2016, le dispositif étant saturé, il a été nécessaire de recourir régulièrement à un hébergement à l'hôtel. On note une forte occupation par :

- de nombreuses personnes en situation administrative précaire,
- des demandeurs d'asile primo arrivants en attente ou sans place de C.A.D.A ou d'H.U.D.A.

* HÉBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE (H.U.D.A) : 11 places à Foix ;

* CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE – C.A.D.A. : 100 places au Carla-Bayle et au Fossat, 48 places sur Foix en cours d'ouverture, 14 places sur Pamiers et Mazères, 40 places sur Foix, Pamiers et Varilhes soit au total 202 places CADA. La durée du séjour est limitée à la durée de la procédure de demande d'asile.

* CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (C.A.O) : 27 places existantes à Saverdun.

■ L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES MIGRANTES

Les services de l'État ont été fortement impliqués dans l'accueil des personnes réfugiées et dans le dispositif de résorption de la « jungle de Calais ».

L'accueil des personnes réfugiées s'est déroulé dans le cadre du plan européen de relocalisation. L'arrivée de ces personnes s'est faite en deux temps. Les chefs de famille sont arrivés d'abord, au nombre de neuf, rejoints ensuite par les épouses et les enfants. À la fin de l'année 2016, l'Ariège accueille cinquante-deux personnes dont vingt-huit enfants, issues de Syrie, d'Irak ou d'Érythrée. Cet accueil a pu être réalisé dans de bonnes conditions grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires : bailleurs sociaux, associations, organismes sociaux et services de l'État. Après douze mois de présence en Ariège un bilan positif peut être fait sur l'installation de ces familles. Des adultes ont repris une activité professionnelle et les enfants sont scolarisés.

Le département s'est inscrit dans le dispositif national de résorption de la « jungle de Calais » par l'ouverture d'un centre d'accueil et d'orientation (C.A.O) ainsi que par la mise en place d'un centre d'accueil et d'orientation dédié aux mineurs (C.A.O.M.I). En 2016, le C.A.O de Saverdun, d'une capacité de vingt-sept places, a accueilli 214 hommes isolés, pour un total de 6105 hommes/jours. La mise en place de cette structure a permis d'offrir aux personnes en provenance de Calais des conditions d'accueil dignes et un accompagnement dans la démarche de demande d'asile.

Le C.A.O.M.I de Perles et Castelet ouvert à l'automne 2016 a accueilli exclusivement des mineurs non accompagnés présents dans la « jungle de Calais ». Trente-trois jeunes d'origine afghane ont été pris en charge dans la structure. Quatre jeunes ont bénéficié d'une prise en charge par la Grande-Bretagne, les autres ont fait l'objet d'une évaluation par les services sociaux du conseil départemental, en vue d'être pris en charge, sur l'ensemble du territoire, par des structures relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE). La structure a fermé en mars 2017 après que l'ensemble des jeunes accompagnés ont pu être orientés vers différentes structures d'accueil.

■ LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Élaboré par la mission droit des femmes et égalité entre les femmes et les hommes, le plan a conduit en 2017 à de nombreuses actions dont :

- la formation de 127 professionnels sur les thèmes de la santé des enfants exposés aux violences conjugales, les dispositifs de prise en charge des victimes et le traitement judiciaire
- la réalisation d'un kit de formation sur le téléphone grave danger
- la sensibilisation de 2590 élèves des collèges et lycées sur les violences sexistes, le respect mutuel et les relations amoureuses
- la sensibilisation de plus de 700 personnes du grand public lors de 2 ateliers de Fem do chi, 4 soirées débats et 4 expositions
- un soutien aux dispositifs spécifiques de prise en charge des victimes de violences sexistes, tels que l'unité d'accueil des victimes de violences pilotée par le CHIVA, les groupes de parole pour femmes victimes de violences conjugales et les accueils de jour pour femmes victimes de violences conjugales récemment ouverts sur les 4 chefs lieux de pays.

■ LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT

La commission de surendettement pilotée par la banque de France s'est réunie à 15 reprises au cours de l'année 2016. Le nombre de dossiers déposés est en très légère hausse de 1,9% sur un an (469 en 2016 contre 460 en 2015). Très peu de dossiers ont été rejetés (6% seulement).

Le traitement s'est maintenu en 2016 avec la sortie de 429 dossiers. 6% des dossiers ont été jugés irrecevables.

Une solution pérenne a été trouvée pour 84,69% des dossiers. Ces solutions pérennes se répartissent comme suit :

- 12% des dossiers ont obtenu une solution pérenne en traitement amiable contre 16.4% l'an passé,
- 31% ont fait l'objet de mesures imposées ou recommandées (32.4% l'an passé),
- 41% ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel (en progression de 3 points par rapport à 2015).

Le secrétariat de la commission de surendettement a assuré 9 sessions de formation auxquelles ont assisté 67 travailleurs sociaux.

Promouvoir l'égalité des chances

■ LES CHANTIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le département de l'Ariège compte 25 000 élèves encadrés par 2 600 personnes rémunérées sur le budget de l'État.

L'enseignement y est dispensé dans 166 écoles réparties dans 135 communes et au premier septembre 2016 dans 24 établissements du second degré (14 collèges, 2 lycées d'enseignement général et technologique, 5 lycées professionnels, 2 lycées polyvalents et 1 établissement régional d'enseignement adapté) ; l'offre de formation va de l'école maternelle au brevet de technicien supérieur.

Au premier septembre 2016, les structures scolaires du département ont évolué :

- 28** • fusion du collège de Vicdessos avec celui de Tarascon,

- création d'un lycée polyvalent à Mirepoix.

L'année 2016 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la loi sur la refondation de l'école et de dispositifs facilitant la scolarisation de tous les élèves.

L'application des rythmes scolaires dans le premier degré vise à améliorer les apprentissages de tous les enfants.

À la rentrée 2016, les 135 communes ayant au moins une école appliquent la réforme des rythmes scolaires en Ariège mise en place à la rentrée 2013.

Avec les projets éducatifs territoriaux (PEDT), la loi met la concertation locale au cœur de la question éducative. Le PEDT s'appuie sur un principe de continuité éducative et s'inscrit dans le schéma départemental pour des politiques éducatives concertées en Ariège. Le département compte 42 PEDT. L'inspecteur d'académie a installé un groupe d'appui départemental (GAD) pour suivre les PEDT.

Le dispositif «plus de maîtres que de classes» permet de recourir à des méthodes pédagogiques plus adaptées aux besoins des élèves, de renforcer l'encadrement et d'accompagner la mise en place d'organisations pédagogiques innovantes, favorisant la réussite scolaire des élèves. Deux dispositifs ont été implantés dans le département dans deux quartiers de la politique de la ville (Pamiers et Foix).

Les autres chantiers de l'éducation nationale concernent l'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap, la scolarisation des moins de 3 ans (3 écoles concernées en Ariège), des conseils écoles-collèges pour faciliter la poursuite de la scolarité dans le second degré, la poursuite des stages de remise à niveau, la lutte contre l'absentéisme et la prévention du décrochage scolaire, la prévention contre les conduites addictives, le développement et la valorisation des projets scientifiques, culturels et artistiques ou encore l'aide à des choix d'orientation et de vie professionnelle (un forum départemental des formations s'est déroulé en avril 2016 à La Bastide de Sérou).

Le développement durable fait également partie intégrante de la formation des élèves, de l'école primaire au lycée. Le lycée professionnel Bergès à Saint-Girons porteur d'un projet «Agenda 21 scolaire» a été labellisé officiellement en avril 2016 E3D (établissement en démarche de développement durable).

Des actions autour de **la promotion des valeurs de la République** ont été organisées comme la 2^{ème} édition en 2016 du « Rallye Citoyen » qui s'est tenu à Pamiers.

A la suite des attentats de 2015, les écoles et les établissements du second degré ont reçu les consignes nécessaires pour mettre en place toutes les mesures de sécurité; cette action s'est poursuivie en 2016. Toutes les écoles et les établissements du second degré ont vérifié le caractère opérationnel de leur plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Deux exercices départementaux de mise en confinement d'établissements scolaires ont eu lieu en avril et en décembre 2016 avec les forces de sécurité et les services de l'État.

Renforcement du numérique à l'école

Dans le 1^{er} degré, l'opération «école numérique rurale» concerne une soixantaine d'écoles du département. 28 écoles ariégeoises disposent désormais d'un environnement numérique de travail (ENT).

Dispositif écoles connectées et collèges connectés

Sur les 166 écoles du département, 28 n'ont pas aujourd'hui accès à un haut débit permettant de répondre à un besoin en connectivité suffisant. Le plan « France très haut débit » a vocation à assurer la couverture en très haut débit de tout le territoire (d'ici 2022). Sa mise en œuvre en Ariège sera progressive.

Deux collèges ont la qualification « collège connecté » (préfigureurs) : le collège Lakanal de Foix et celui du Mas-d'Azil.

Un programme de montée en puissance est en cours d'étude avec le conseil départemental en 2016 jusqu'en 2018.

■ POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Face au constat partagé que les échéances de mise en accessibilité des transports collectifs (12 février 2015) et des établissements recevant du public (ERP) (1^{er} janvier 2015) ne pourraient être tenues par de nombreux acteurs publics et privés, le Premier ministre a annoncé le 26 février 2014 la possibilité pour ceux qui ne pouvaient pas respecter ces échéances de réaliser un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers). Il suspend l'application de l'article L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation qui punit d'une amende pénale de 45 000 € (portée à 225 000 € pour les personnes morales) tout

responsable qui n'aurait pas respecté au 1^{er} janvier 2015 les obligations d'accessibilité. Les Ad'AP devaient être déposés au plus tard de 27 septembre 2015, ainsi la fin 2015 et l'année 2016 ont été marquées par l'instruction de ces Ad'AP et des autorisations de travaux liées. La DDT a reçu 506 Ad'AP en 2015 (massivement déposés en fin d'année) et 200 en 2016 concernant au total 1501 ERP. Conformément aux dispositions de l'article R11-19-41 du code de la construction, les décisions concernant les Ad'AP sont mises en ligne sur le site internet des services de l'État. Parallèlement, la DDT a enregistré 453 attestations d'ERP accessibles.

La DDT a continué à mobiliser et accompagner les communes pour l'élaboration de leur plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) sachant que, depuis août 2015, le PAVE n'est plus obligatoire que pour les communes de plus de 1000 habitants. La DDT a conseillé également les collectivités dans leurs projets d'aménagement de voirie et de l'espace public, en veillant à ce que l'ensemble de la chaîne de déplacement, et donc l'accès aux ERP, soit pris en compte.

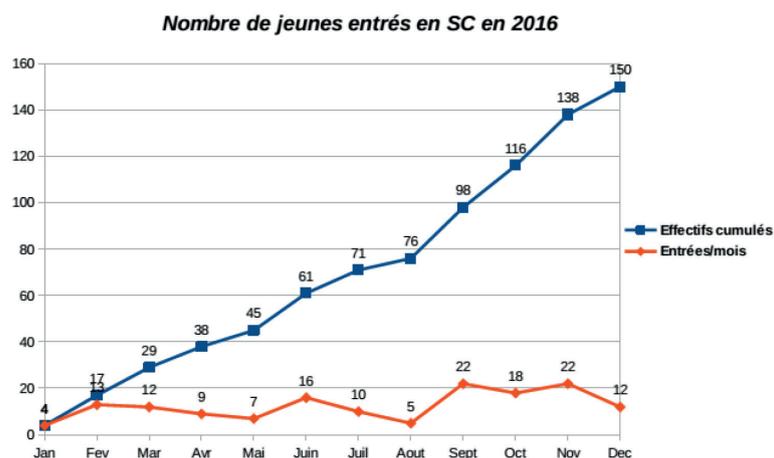
■ POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, LA MIXITÉ DES MÉTIERS ET LA LUTTE CONTRE LE SEXISME

Elaboration avec la commission paritaire interprofessionnelle départementale d'un documentaire de sensibilisation à la mixité des métiers regroupant des témoignages de femme et d'hommes d'Ariège exerçant des métiers traditionnellement occupés par l'autre sexe. <http://cpid09.fr>

■ RENFORCER LA CITOYENNETÉ

Généralisation du service civique :

Les services de l'État en Ariège œuvrent en faveur de la généralisation du dispositif du service civique dans le département, dispositif dont l'accès est devenu un droit universel le 1^{er} juin 2015. Suite notamment à une forte mobilisation de l'ensemble des administrations déconcentrées de l'État en Ariège (24 missions proposées), et grâce à l'investissement progressif des collectivités territoriales (11 missions proposées), 151 jeunes ont été accueillis en 2016 dans le cadre d'une mission de service civique, ce qui représente une augmentation de 58% du nombre de volontaires en service civique en Ariège comparé à l'année 2015.



Dans le cadre de la généralisation du dispositif, les services de l'État ont organisé le 16 novembre 2016, en partenariat avec le monde associatif, le premier carrefour du service civique en Ariège, lequel a reçu la visite de M. Yannick Blanc, Haut-commissaire à l'engagement. Cet événement a réuni durant une demi-journée plus d'une centaine de participants dont une soixantaine de jeunes et une trentaine de tuteurs de volontaires en service civique. Le premier carrefour du service civique a été également l'occasion de présenter la nouvelle plate forme web départementale dédiée au service civique (www.service-civique09.com); ce site internet est une première en France à l'échelle d'un département.

Entretenir le devoir de mémoire

Les cérémonies et commémorations ont, comme chaque année, permis de cultiver le devoir de mémoire. Elles ont été au nombre de 30 en 2016, dont 3 cérémonies départementales « labellisées » : les maquis de la Résistance à Croquié (29 mai), les combats de Rimont et Castelnau-Durban (22 août) et la remise de la Croix du Combattant (13 octobre).

Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Dans la continuité de son action, le comité du Centenaire en Ariège a réalisé et édité un nouvel ouvrage intitulé « 1915-1916, Les Années charnières, Verdun, la guerre totale ».

Il a également réalisé les reproductions des drapeaux du 59^{ème} RI et du 259^{ème} RI qui ont été respectivement remis aux maires de Pamiers et Foix.

Par ailleurs, les membres du comité ont poursuivi une intense activité de vulgarisation scientifique, en particulier à destination des scolaires. On retiendra notamment l'organisation d'une cinquantaine de conférences et de plusieurs expositions ainsi que la participation de deux écoles du département, Pamiers et Mazères, au concours des « Petits artistes de la mémoire ».

Deuxième guerre mondiale

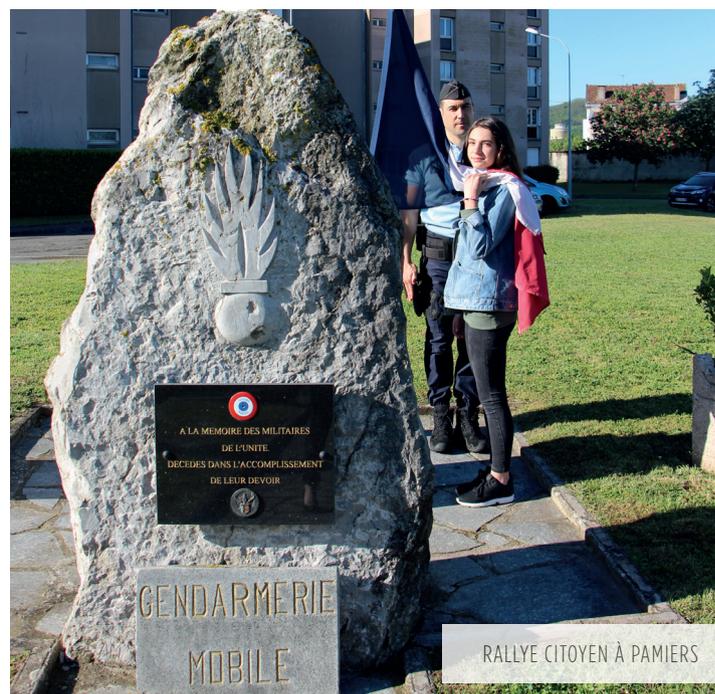
En dehors des traditionnelles cérémonies de commémoration de la Résistance et de la Libération en Ariège, 2016 a été marquée par deux événements :

- l'organisation le 18 octobre de la Journée Défense et Citoyenneté sur le thème « Les Brigades Internationales et les Guérilleros dans la Résistance ».
- la participation de plus de 200 élèves, de manière individuelle ou collective, au concours national de la Résistance et de la Déportation dont le sujet était « Résister par l'art et la littérature ». La remise des prix a eu lieu au centre universitaire de Foix, lors d'une cérémonie officielle.

De nombreux autres actions mémorielles

L'année 2016 a connu enfin d'autres temps forts, comme :

- les 100 ans de l'Office national des combattants et victimes de guerre, fêtés le 14 novembre 2016 à l'EHPAD du Vert Coteau (Saverdun), labellisé « Bleuets de France », en compagnie de 40 élèves de CM1 et CM2.
- la remise de la Croix du combattant lors de la journée de la « Solidarité du monde combattant », qui permet de poursuivre l'hommage à la « Nouvelle génération du feu » initié en 2015.
- le Rallye Citoyen qui avait pour thème « Pamiers à travers son histoire ».
- l'Année de la Marseillaise : interprétation des deux premiers couplets lors des cérémonies, participation au concours « Dessine-moi la Marseillaise »...



RALLYE CITOYEN À PAMIERS



CHAMP D'ÉPEAUTRE BIO - TERRES DE SOLAN AU CARLA-BAYLE

Aménagement du territoire

L'État

soutient un aménagement équilibré et durable du territoire

Poursuivre la réforme territoriale

■ CONNAÎTRE LE TERRITOIRE

L'amélioration et la diffusion de la connaissance des territoires sont essentielles dans un département où les collectivités et les acteurs économiques ont des moyens limités pour analyser les dynamiques et les besoins du territoire. La DDT dispose d'un système d'information géographique (SIG) de bonne qualité et régulièrement enrichi avec le concours et au service de tous les services de l'État, partenaires et acteurs locaux.

Ce SIG est utilisé au sein d'un réseau d'information géographique des services de l'État de l'ex Midi-Pyrénées, MIPYGéo. Le réseau dispose d'une plate-forme du même nom qui permet aux agents des services de l'État d'une part et au grand public d'autre part un accès simple aux données. En 2016, le conseil départemental de l'Ariège et le parc naturel régional (PNR) Ariège Pyrénées ont adhéré à la plate-forme pour y verser leurs données.

A la suite de la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, le réseau MiPyGéo s'est élargi à la nouvelle région Occitanie et a pris le nom de Picto-Occitanie. Une plate-forme du même nom est en cours de réalisation.

Un séminaire départemental sur l'information géographique s'est tenu en avril 2016. Il présentait des utilisations simples de la géomatique pour les collectivités. Il a été suivi de deux ateliers techniques organisés en décembre 2016 sur les données tourisme.

■ ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DES INTERCOMMUNALITÉS

Dans le cadre du nouveau conseil au territoire, la DDT a accompagné la prise de compétence de l'application du droit des sols (ADS), en réalisant, pour le compte de l'association des maires de l'Ariège, l'étude préalable à la création d'une structure départementale pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette étude a servi de base au conseil départemental pour la création du service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU).

Par ailleurs, la DDT accompagne les collectivités pour la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI), sous l'égide de la commission rivière de la commission départementale de coopération intercommunale. Cet accompagnement s'est déroulé en deux phases : présentation de la compétence GEMAPI puis accompagnement à la structuration de la réflexion par bassin versant. Ce travail s'est poursuivi en 2016 au sein des comités de pilotage créés par les syndicats de rivière pour l'organisation de leur fusion.

■ LA NOUVELLE CARTE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Le schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté le 30 mars 2016.

A l'issue des démarches d'élaboration de ce schéma, 8 projets de périmètre pour la mise en place des nouveaux contours de l'intercommunalité dans le département en janvier 2017 ont été élaborés. Certains de ces périmètres sont conformes au schéma, tandis que d'autres s'en écartent et peuvent être considérés comme une première étape dans une construction intercommunale visant à aboutir au schéma tel qu'il a été arrêté.

Cette première étape consiste à fusionner au 1^{er} janvier 2017 en une seule communauté de communes :

- les 8 communautés de communes du Couserans,
- les communautés de communes de l'Arize et de la Lèze,
- les communautés de communes d'Auzat-Vicdessos, vallées d'Ax et Donezan,
- les communautés de communes de Pamiers et de Saverdun,
- les communautés de communes du canton de Varilhès et du Pays de Foix, transformées en communauté d'agglomération.

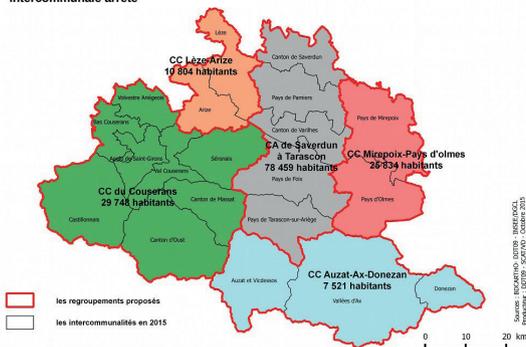
Cette étape intermédiaire respecte ainsi la dynamique de rationalisation de la carte intercommunale tout en répondant à la volonté des territoires.

Le schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il a été arrêté au 30 mars 2016 :

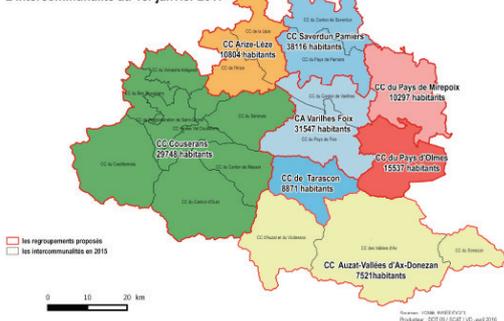
La réforme de l'échelon infra-départemental et la modification de la carte des arrondissements

Dans le cadre de la réforme territoriale de l'État, le ministre de l'Intérieur a demandé aux préfets de département de conduire une réflexion sur l'organisation des services de l'État au niveau infra-départemental, tout en rappelant l'attachement du gouvernement à cet échelon de proximité.

Département de l'Ariège
Le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté



Département de l'Ariège
L'intercommunalité au 1er janvier 2017



Ce travail a été conduit dans un souci de concertation, afin d'adapter les limites territoriales des arrondissements aux futurs établissements publics de coopération intercommunale.

L'enjeu était également d'asseoir et équilibrer les trois arrondissements du département de l'Ariège, en garantissant à chacun la pleine disponibilité des équipes des sous-préfectures.

Sur la base d'un diagnostic et d'une présentation à la commission départementale de coopération intercommunale des différentes étapes de son élaboration, le projet territorial de réforme de l'échelon infra-départemental a été transmis, le 31 mai dernier, au ministre de l'Intérieur qui l'a validé.

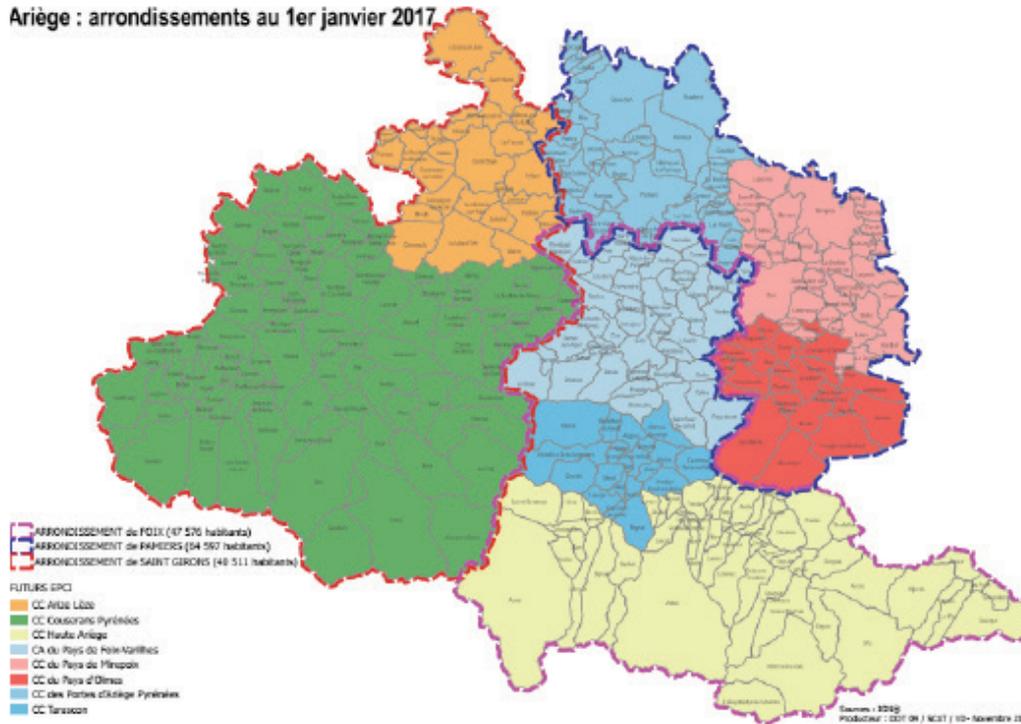
La redéfinition des périmètres géographiques proposée prévoyait :

- un arrondissement de Foix de 47 576 habitants et 119 communes, intégrant la communauté d'agglomération de Foix-Varilhès et les communautés de communes du Pays de Tarascon et de Haute-Ariège.
- un arrondissement de Pamiers de 64 597 habitants et 91 communes, intégrant les communautés de communes du Pays d'Olmes, de Mirepoix et des Portes d'Ariège-Pyrénées.
- un arrondissement de Saint-Girons de 40 511 habitants et 121 communes, intégrant les communautés de communes du Couserans-Pyrénées et de l'Arize-Lèze.

Soixante-dix-neuf communes sont ainsi concernées par un changement d'arrondissement.

L'arrêté du préfet de la région Occitanie portant modification des limites territoriales des arrondissements de l'Ariège a été pris le 29 décembre 2016 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Ariège : arrondissements au 1er janvier 2017



Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Le processus d'élaboration conjointe du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public entre l'État et le conseil départemental engagé en 2015 en Ariège s'est poursuivi en 2016. Ce schéma doit définir, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit de services. Ce schéma s'appuie sur un diagnostic territorial.

En Ariège, le cabinet « Rouge Vif Territoire » d'Ivry sur Seine a été financé par l'État et le conseil départemental pour une aide à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration du schéma. Le diagnostic a démarré avec des entretiens individuels et collectifs puis le lancement de deux enquêtes auprès des populations et des élus. Une première restitution des travaux a été présentée en comité de pilotage (COPIL) du 2 février 2016.

La 2^{ème} phase de ce diagnostic s'est poursuivie courant mai 2016 par la mise en place d'ateliers territoriaux sur les territoires identifiés comme à enjeux en termes d'accessibilité aux services (Vallées d'Ax-Auzat-Vicdessos-Donezan / Tarascon/ Vallées de la Lèze et de l'Arize / Couserans / Pays d'Olmes-Mirapicien). La restitution finale devant tous les partenaires a eu lieu en COPIL le 21 juin 2016.

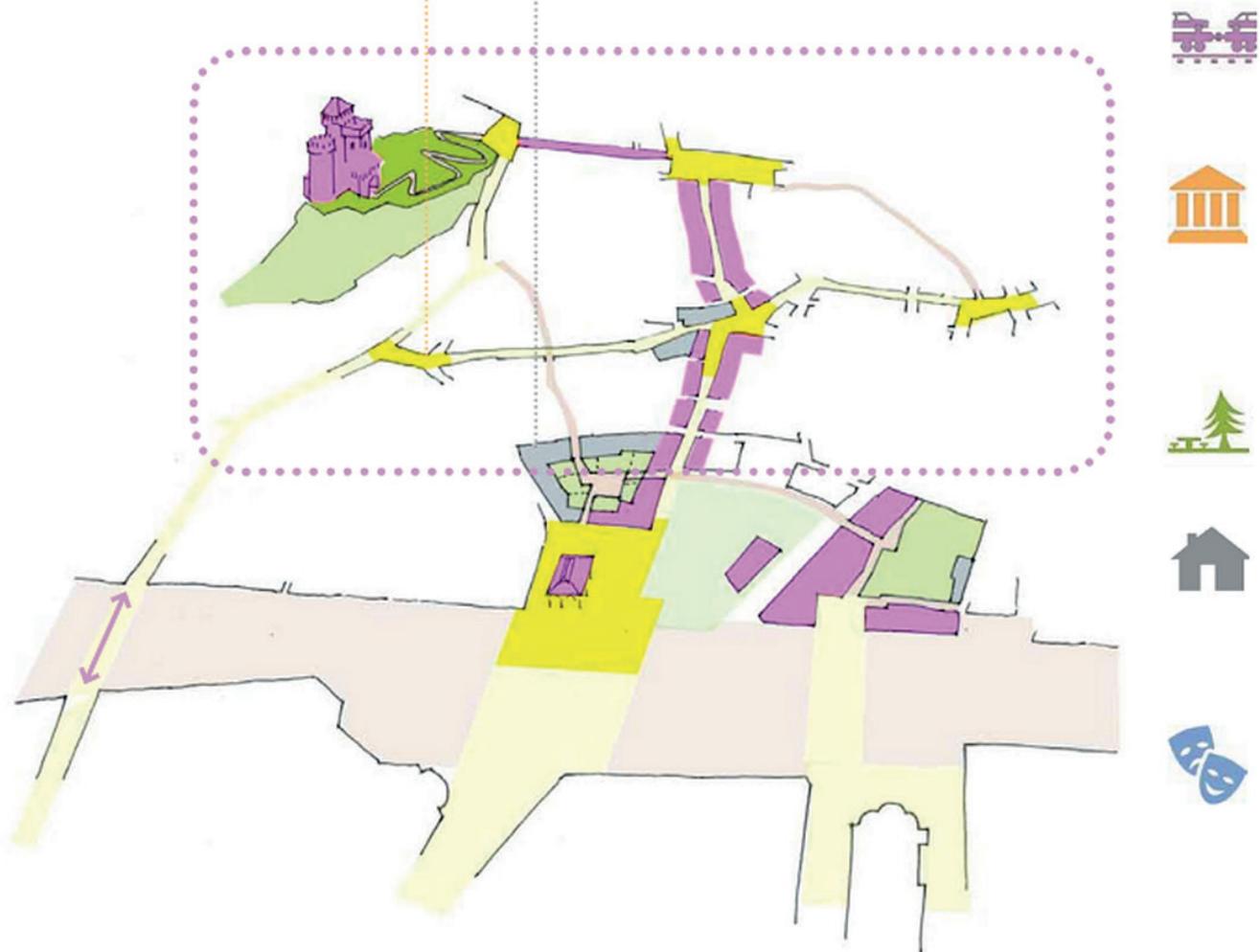
Il s'agit désormais de l'identification des enjeux mis en exergue dans le diagnostic, de mettre en place une stratégie et un programme d'actions qui conduiront à la finalisation du schéma. S'en suivra une phase de consultation des différentes collectivités territoriales concernées avant que la préfète arrête le schéma avant le 31 décembre 2017.

les trois principales
accroches urbaines
et liaisons piétonnes
majeures

les placettes
successives

les îlots Hall et Vilotte, rez-de-
chaussées commerciaux,
cours privées, passages
et chemins publics

la rue du Palais de Justice
comme accès au château
et les rues Bayle/Marchands comme
axe structurant avec commerces



ville de foix / élaboration d'un projet de renouvellement urbain du quartier foix centre ancien / barriquand & frydlander man

Accompagner le développement territorial et économique

■ LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

303 opérations ont été financées en 2016 au titre de la DETR pour un montant global de subvention de 8 229 134 €.

Le total des investissements générés au profit des collectivités territoriales et de l'activité économique (BTP notamment) s'est élevé à 36 641 783 €.

Ces chiffres sont stables au regard de l'année 2015 où le montant global de DETR était de 8 184 957 €, mais en forte augmentation par rapport à 2014 (+29,6%)

Quelques exemples d'opérations accompagnées :

- ▶ création d'une maison de l'enfance à Castillon en Couserans (125 000 €) ;
- ▶ construction d'une caserne de gendarmerie à Mirepoix (200 000 €) ;
- ▶ création d'une maison médicale à Varilhès (110 304 €) ;
- ▶ aménagement du groupe scolaire d'Auzat (100 000 €).

■ LE FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Le FNADT mutualise les crédits des fonds ministériels pour l'investissement.

En 2016, 12 nouvelles opérations ont été engagées au titre du FNADT pour un montant global de subvention de 513 913 € induisant un investissement global de 1,1 M€.

Quelques exemples d'opérations accompagnées :

- ▶ revitalisation commerciale du centre-bourg de Pamiers (320 000 €),
- ▶ extension et mise en conformité du refuge de Bassiès sur la commune d'Auzat (40 000 €),
- ▶ mise en œuvre d'une filière de proximité de la viande bovine ariégeoise (31 693 €),
- ▶ animation pastorale (26 057 €).

■ LE FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL)

Pour dynamiser l'investissement public local, le gouvernement a mis en place, en 2016, un fonds de soutien de 800M€, soit une enveloppe de 75M€ pour la région Occitanie.

Ce fonds est réparti en deux enveloppes :

- une première enveloppe de 500M€ (42,5 M€ au niveau régional) consacrée aux « grandes priorités d'investissement » :

- la rénovation thermique,
- la transition énergétique,
- le développement des énergies renouvelables,
- la mise aux normes des équipements publics (accessibilité notamment),
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
- le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).

- une seconde enveloppe de 300M€ (32,5 M€ au niveau régional) dédiée au développement des « bourgs-centres ». Ont été privilégiés les investissements qui contribuent à la réalisation d'un « projet global de développement de territoire. » Il s'agit de projets ayant un effet structurant sur la qualité de la vie locale et l'attractivité du territoire.

En Ariège, 15 opérations en 2016 ont été programmées, pour 3 175 338 € de subventions induisant un investissement global de 8 215 210,60 €.

Quelques exemples d'opérations accompagnées :

- ▶ aménagement du pôle multimodal en gare de Foix (600 000 €),
- ▶ réaménagement des écoles élémentaire et maternelle de Mazères (400 000 €),
- ▶ création d'une maison de la culture à Saverdun (293 296 €),
- ▶ aménagement de l'espace historique de Sabart à Tarascon sur Ariège (200 000 €),
- ▶ agrandissement de la maison de santé pluridisciplinaire du canton d'Oust à Seix (199 000 €).

■ LE DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL ACCOMPAGNEMENT INTERMINISTÉRIEL AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXPERTISE EN ESPACE RURAL (AIDER)

L'ancien Pays des Pyrénées cathares (communauté de communes du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix) bénéficie depuis avril 2015 de la démarche expérimentale AIDER, lancée par le Premier ministre sur trois territoires français (avec la Lozère et la Nièvre). Pilotée par trois inspecteurs généraux des ministères en charge des finances publiques, du développement durable et de l'agriculture, cette mission de 2 ans s'est appuyée sur les services locaux de l'État. Elle a notamment permis au territoire des Pyrénées cathares d'avancer sur deux axes stratégiques pour son développement que sont :

- ▶ **Le tourisme**, avec l'aide à la structuration d'une destination touristique s'appuyant sur les quatre sites majeurs du territoire que sont le château de Montségur, la bastide de Mirepoix, la station de ski des Monts d'Olmes et le lac de Montbel. La mission a notamment permis d'avancer sur la mise en place d'un plan de ré-aménagement et d'un concours d'architecture sur Montségur, l'élaboration d'une note d'enjeux de la DDT sur le lac de Montbel, la mise en place d'un séminaire de travail pour le développement durable des Monts d'Olmes et la réalisation d'un cahier des charges pour un projet de ville « Mirepoix 2030 » ;
- ▶ **la résorption des friches industrielles**, avec notamment la mise en place d'un « workshop » d'une semaine, piloté par le Pays d'Art et d'Histoire (PAH) des Pyrénées cathares et animé entre autre par la DDT et plus particulièrement par ses architectes et paysagistes conseils.



■ LES CONTRATS DE RURALITÉ

Issu du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 à Privas, ce nouveau dispositif de contractualisation à l'échelle infra-départementale couvre la période 2017-2020 autour de 6 thématiques : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

Les contrats de ruralité ont pour objectif de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire ainsi que de fédérer les partenaires institutionnels et économiques dans les territoires ruraux.

Ils s'inscrivent dans la dynamique nationale visant à intensifier et à clarifier les politiques publiques pour en découpler les effets.

Outre la priorisation du droit commun, ces contrats bénéficieront de moyens financiers propres via une enveloppe spécifique du fonds de soutien à l'investissement public local d'un montant de 216 M€, soit 20,4 M€ pour la région Occitanie. En effet, en 2017, le FSIL sera divisé en plusieurs enveloppes dont une spécifique aux contrats.

En Ariège, deux contrats de ruralité ont été élaborés : un avec la communauté de communes Couserans-Pyrénées et l'autre avec le pôle d'équilibre territorial et rural de l'Ariège.

■ LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

La déviation d'Ax-les-Thermes, sur la RN 20, a été inaugurée le 12 décembre 2016 par les co-financeurs (État, conseil régional Occitanie et conseil départemental) en présence du Premier ministre. La déviation, d'un coût total de 69 millions d'euros a été cofinancée par l'État (37,1 M€), la Région Occitanie / (25,1 M€), le conseil départemental de l'Ariège (4,4 M€) et par l'Union européenne (2,8 M€). Elle contribue à réduire le trafic de transit dans les centres bourg de Savignac-les-Ormeaux et d'Ax-les-Thermes en limitant le bruit, la pollution et en améliore la sécurité des riverains. La suppression du ralentissement de la traversée d'Ax-les-Thermes favorisera le développement économique de la Haute-vallée de l'Ariège et l'accès aux stations de ski de ce secteur et renforcera, également, les liens touristique et économique avec l'Andorre et l'Espagne.

D'une longueur de 5,6 kilomètres, la déviation comporte un tracé neuf avec 2 voies de circulation, un créneau de dépassement à 2 x 2 voies de 1 300 mètres et deux points d'échange, situés aux deux extrémités : au nord, un échangeur avec des bretelles d'entrée et de sortie et au sud un carrefour giratoire. La vitesse est limitée à 90 km sur l'ensemble du tracé. Les points d'échanges permettent d'accéder aux communes de Perles-et-Castelet, de Savignac-les-Ormeaux et d'Ax-les-Thermes ainsi qu'à la vallée d'Orlu et aux équipements des stations de ski et des thermes.

Située dans un contexte géographique contraint, en raison de l'encaissement de la vallée et de la proximité des habitations, elle s'inscrit à flanc de montagne et a nécessité la réalisation de déblai rocheux en site difficile et la construction de quatre ouvrages d'art.

Concernant la suite de l'aménagement de la RN 20 entre Tarascon et Puymorens, le Premier ministre a proposé, lors de l'inauguration de la déviation d'Ax-les-Thermes, que soit conclu début 2017, un protocole d'itinéraire associant l'État, la Région, le Département et l'Andorre voisine. Ce protocole est basé sur l'étude du parti d'aménagement de la RN 20 réalisée en 2016 qui a permis d'identifier les opérations prioritaires. Le protocole devra acter les aménagements à réaliser, le calendrier prévisionnel et les modalités de financement de ces opérations.



RN20- INAUGURATION DE LA DÉVIATION D'AX LES THERMES

Soutenir l'activité agricole et la forêt

■ L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Au delà des questions de foncier agricole, le service économie agricole (SEA) à la direction départementale des territoires accompagne l'agriculture par un financement de l'Europe en direction des marchés et des revenus des agriculteurs en mettant l'accent sur la promotion de l'agro écologie.

Ce service est amené à gérer également les crises auxquelles le monde agricole est confronté par des aides strictement nationales destinées à palier les crises sanitaires ou de filières, à soutenir les agriculteurs en difficulté et à faire face aux aléas climatiques.

En complément, le SEA apporte un soutien à l'activité agricole au travers d'aides dites « au développement rural » qui correspondent au deuxième pilier de la PAC (installation, modernisation des exploitations, diversification...).

L'aide PAC totale apportée en 2016 à l'agriculture est de 54 973 000€ soit environ 1 500 000€ de plus qu'en 2015.

Ce montant comprend :

- ▶ un complément de l'assurance récolte de la campagne 2014 de 41 000€ ;
- ▶ au titre de la campagne 2015, 226 000€ aux éleveurs bovins laitiers, 79 000€ aux producteurs de blé dur et un solde de 11 180 000€ relatif aux aides surfaciées ou animales venant en complément de l'avance de trésorerie remboursable touchée en 2015 ;
- ▶ 1 350 000€ d'aides à la production ovine et caprine 2016 ;
- ▶ une avance de trésorerie 2016, calculée sur la base de 90 % des aides découplées 2015 et de l'aide bovine 2015, totalisant 40 759 000€ ;
- ▶ les paiements du second pilier de la PAC versés pour l'agriculture (investissements de modernisation des exploitations agricoles, aides au pastoralisme, aides à l'installation des jeunes agriculteurs...) qui se sont élevés en 2016 à 1 392 000€.

Le solde des aides liées à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales climatiques de la campagne 2015 restent en cours de traitement.

La crise agricole

Plan de soutien à l'élevage : Le volet restructuration des prêts et année blanche du FAC (fonds d'allègement des charges) décliné dans le cadre du plan de soutien à l'élevage (PSE) a donné lieu au paiement de 24 000€ au bénéfice de 8 exploitations ariégeoises.

Influenza aviaire : La crise de l'influenza aviaire a fait l'objet de deux comités de pilotage avec les différents partenaires professionnels et services de l'État lors desquels ont été exposés la situation de l'épizootie, la stratégie d'assainissement avec mise en place d'un vide sanitaire, les mesures de biosécurité et les principes généraux d'un soutien économique pour la filière palmipède. Les mesures de soutien à la filière et d'indemnisation des producteurs mises en place ont donné lieu au versement d'un acompte de 50 % de l'indemnisation de 8 producteurs pour 48 000€.

Réduction de la production de lait : pour limiter la chute du cours du lait, un plan de réduction volontaire et temporaire de la production laitière a été mis en place au niveau national. En Ariège, une réduction de 117 000 litres de lait a été engagée sur la base du volontariat par 5 élevages laitiers.

■ LA FORÊT

Après une concertation menée en septembre avec les représentants des professionnels de la forêt, les syndicats de rivière et les associations environnementales, puis une consultation du public, et le lancement d'une démarche de chantiers-pilotes dans une forêt alluviale de l'Hers et d'un massif forestier à Fabas, la préfète a signé le 24 novembre 2016 l'arrêté préfectoral fixant les seuils de surface en matière d'obligation de demande d'autorisation de coupes d'arbres de futaie et de renouvellement de peuplements forestiers après coupes rases.

L'opération de clôture des contrats du fonds forestier national (FFN) portant sur des forêts communales gérées par l'ONF s'est poursuivie en 2016 avec la résiliation de 26 contrats supplémentaires pour un abandon total de créance de 2 millions d'euros. La gestion de ces forêts restera assurée par l'ONF.

Au titre du contrat de plan du plan de développement rural des départements de ex région Midi-Pyrénées (PDR), la forêt ariégeoise a bénéficié en 2016 de 559 000 € d'aides de l'État et du FEADER pour 15 dossiers retenus suite aux appels à projets dont :

- 361 000 € pour la desserte (17 km de voirie), destinés à 63% à la forêt privée et représentant 38% de l'enveloppe régionale,
- 110 000 € pour les stratégies locales de développement forestier avec un schéma de desserte forestière et l'animation de la charte forestière du plan national régional des Pyrénées ariégeoises (PNRPA) soit 30% de l'enveloppe régionale,
- 88 000 € pour la défense des forêts contre les incendies représentant 22% de l'enveloppe régionale.

La restauration des terrains en montagne a bénéficié de 490 000 € d'aides de l'État.

Protéger durablement l'environnement

■ LES MESURES EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Garantir une eau potable pour tous les ariégeois constitue un objectif prioritaire de santé publique.

Suite aux efforts engagés par les distributeurs d'eau à la demande de l'agence régionale de santé (ARS), la qualité bactériologique de l'eau n'a cessé de s'améliorer. La part de la population alimentée par une eau non conforme est passée de 25,5% en 2005 à 2,7 % en 2015, malgré un net rebond en 2016 à 6,8%, dû à 4 prélèvements non conformes sur des réseaux de distribution importants.

Une convention de partenariat destinée à améliorer la qualité de l'eau distribuée a été signée entre le conseil départemental, l'ARS, l'agence de l'eau Adour Garonne, la préfecture, et le SMDEA, en mai 2015, pour un montant global de travaux de 6,7 millions d'€, puis en juillet 2016, avec le syndicat des eaux du Couserans pour un montant de 4,4 millions d'€. Ces conventions engagent les différents partenaires jusqu'au 31 décembre 2018.

Parmi les installations suivies par l'ARS, on dénombre 651 captages, 539 unités de distribution, 229 stations (unités) de traitement et de production d'eau potable, 1 usine d'embouteillage, 145 bassins de natation et spa, 3 stations thermales et 7 sites de baignade.

Les trois stations thermales de l'Ariège ne posent pas de problème de qualité. Il est à noter qu'une autorisation d'embouteiller de l'eau minérale a été accordée à la communauté de commune d'Ax- Les-Thermes où se situe la plus grosse station thermale du département. Cette collectivité cherche un industriel pour investir dans la création d'une usine d'embouteillage.

Les prélèvements et analyses réalisés sur 3736 points de contrôle se sont soldés par des mesures de restriction et d'interdiction de consommer l'eau potable (308) et des fermetures temporaires de piscines (14).

■ GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Dans le cadre de la remise à niveau du réseau d'assainissement collectif, deux opérations réalisées par le SMDEA, sont à signaler :

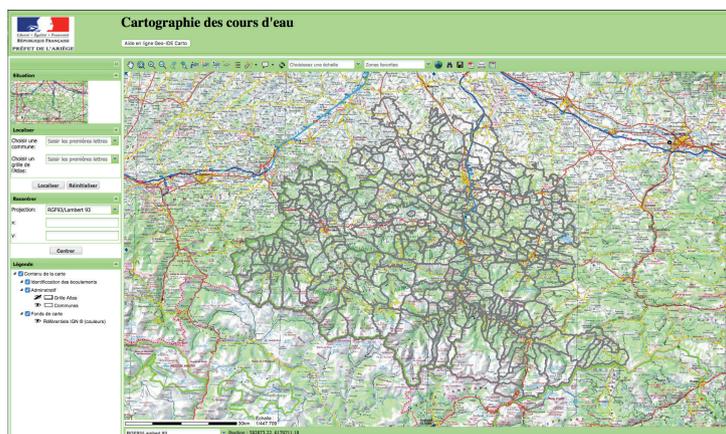
- ▶ la reconstruction sur la zone d'activité d'Arignac de la nouvelle station intercommunale de Tarascon a été engagée au mois de septembre et l'usine devrait être mise en service à l'automne 2017,
- ▶ la mise en place à l'automne 2016, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 8 août 2016, du réseau d'assainissement collectif dans le centre ancien de Seix. Cela va permettre de mettre fin au rejet d'effluents directement dans le Salat et l'Esbintz.

Il a été conduit une première tranche d'une cartographie différenciant les cours d'eau et les fossés, en s'appuyant sur les critères retenus par la jurisprudence et repris par la loi biodiversité. La démarche partenariale large, animée par la DDT, a réuni les services et établissements de l'État concernés (DREAL, ONEMA, ONF), le parc naturel des Pyrénées ariégeoises, le conseil départemental de l'Ariège, la chambre départementale d'agriculture, les syndicats agricoles, la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les associations environnementales agréées, plusieurs syndicats de rivières, les producteurs hydro-électriques et le syndicat des propriétaires forestiers.

Elle a porté sur la zone agricole de l'Ariège (basse vallée de l'Ariège et de l'Hers, vallée de la Lèze, vallée de l'Arize, basse vallée du Salat). Le travail réalisé sur la base des propositions remontées par les membres du comité de pilotage et des expertises de terrain et comprenant en plus une localisation des principaux canaux, fossés et ravines, est achevé à 85 % sur cette zone (70 % pour tout le département).

Cette cartographie évolutive est consultable sur le site des services de l'État :

<http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Travaux-en-riviere/Cartographie-des-cours-d-eau-et-des-ecoulements/Cartographie-des-cours-d-eau-et-des-ecoulements>



Un nouveau protocole d'accord relatif au traitement des atteintes à l'environnement a été validé lors du comité stratégique de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) du 30 juin 2016 et signé entre la préfète, le procureur de la République et les directeurs régionaux de l'ONCFS et de l'ONEMA.

En 2016, les 6 inspecteurs de l'environnement du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ont assuré leur mission de police sur le contrôle des débits réservés des ouvrages hydrauliques, des travaux en cours d'eau, des pollutions accidentelles, et de l'usage de produits phytopharmaceutiques en bordure de points d'eau, conformément au plan de contrôles inter-services départemental. Ils ont assisté la DDT sur le contrôle de stations d'épuration. Au total, 221 contrôles ont été effectués dont 74% conformes. 9 enquêtes judiciaires ont été ouvertes et instruites par le parquet.

Au niveau de l'appui à la politique de l'eau de l'État, le service de l'ONEMA a produit 122 avis techniques dont près de la moitié relatifs à la restauration de la continuité écologique ou la mise en conformité d'ouvrages hydrauliques. Il a assisté au récolement de plusieurs aménagements et participé activement à la démarche de cartographie des cours d'eau.

En termes de veille environnementale, le service de l'ONEMA a poursuivi ses mesures et observations dans le cadre des réseaux de surveillance des populations piscicoles, de la température et des étiages des cours d'eau, en vue du rapportage pour la directive cadre européenne sur l'eau.

■ BIODIVERSITÉ ET CHASSE

Au titre des espèces protégées, la 2^{ème} année d'expérimentation de l'effarouchement des vautours sur les élevages extensifs a été marquée par une baisse sensible des interventions puisque une seule intervention (pour 4 demandes) a eu lieu cette année (contre 10 interventions pour 13 demandes en 2015). Cela témoigne de la responsabilité des éleveurs et des intervenants agréés pour procéder aux effarouchements. Dans son avis du 30 décembre sur le projet de reconduction de l'expérimentation en 2017, le conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Languedoc-Roussillon reconnaît les effets positifs de la mesure d'une part en termes de communication envers les éleveurs pour une meilleure connaissance de l'espèce, et d'autre part d'apaisement des tensions au sein de la profession agricole.

Dans le domaine de la chasse, la pratique de la chasse en zone à ours a fait l'objet le 15 novembre 2016 d'un arrêté préfectoral renforçant les mesures de prévention et de protection applicables aux battues. Son élaboration concertée a permis d'aboutir à un dispositif partagé.

Préparer la transition écologique et énergétique

■ LES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les consommations énergétiques de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs et à développer les énergies renouvelables. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Dans le cadre du projet de loi pour la transition énergétique pour une croissance verte, le ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie et le ministère du logement de l'égalité des territoires et de la ruralité ont lancé, en septembre 2014, un appel à projets « 200 Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPCV) pour encourager les initiatives territoriales contribuant à :

- ▶ atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la conférence climat de Paris 2015,
- ▶ favoriser la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- ▶ faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans,
- ▶ reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

La DDT s'est fortement mobilisée pour accompagner les territoires candidats dans leur démarche (candidature, élaboration du plan d'actions, mise en œuvre, demande d'extension d'enveloppe...). Le département de l'Ariège compte 4 territoires lauréats : il s'agit du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2 000 000€), de la communauté de communes de Foix (500 000€), de la commune de Lavelanet (2 000 000€) et du conseil départemental de l'Ariège (500 000€). Au total, les conventions signées représentent 5 000 000 € de subventions. La DDT a accompagné deux nouveaux territoires pour leur candidature (Saverdun et Pays d'Olmes), qui attendent à ce jour une décision sur leur dossier.

■ L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'autorité environnementale émet des avis sur tous les projets soumis à étude d'impact et sur les « plans et programmes » (en particulier, les documents d'urbanisme) soumis à évaluation environnementale par la réglementation. Ces avis, publiés sur internet et versés aux dossiers d'enquête publique, ont vocation à informer le public, les porteurs de projets et les autorités décisionnelles sur la qualité des dossiers analysés et sur la bonne prise en compte des enjeux environnementaux. L'Autorité environnementale émet également des décisions de soumission ou de dispense d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure dite « d'examen au cas par cas ».

En fonction des types de dossier, le rôle d'autorité environnementale est assuré par une entité nationale, par le préfet de région ou par le préfet de département. Depuis le 19 mai 2016, le préfet de département n'exerce plus ce rôle, qui est désormais assuré pour les « plans et programmes » (en particulier les documents d'urbanisme) par une nouvelle « mission régionale d'autorité environnementale ». L'instruction des dossiers reste dévolue à la DREAL.

En 2016, l'autorité environnementale a émis des avis sur 6 projets soumis à étude d'impact, en particulier sur la déviation routière de La Bastide de Bousignac, le renouvellement et l'extension d'une carrière à Varilhes et Verniolle et la création d'une retenue ainsi que l'aménagement d'une piste de ski sur le domaine de Guzet Neige. Elle s'est exprimée sur 5 documents d'urbanisme, dont en particulier les PLU d'Orlu et d'Arignac. Ces chiffres sont globalement stables par rapport à 2015.

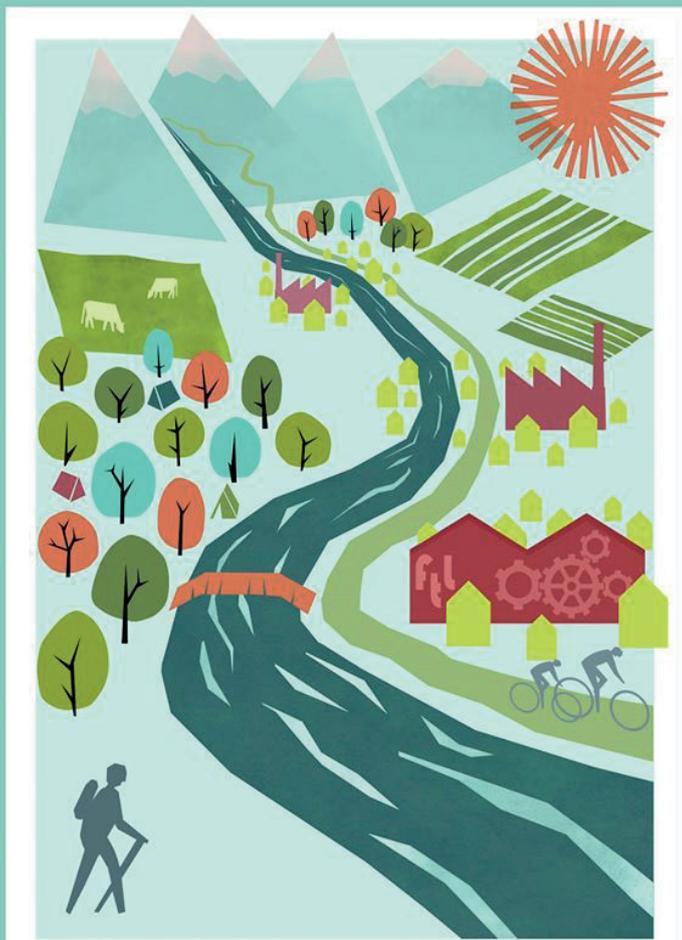
L'autorité environnementale a également émis 15 décisions après examen au cas par cas, 6 sur des projets et 9 sur des plans et programmes (dont 5 émises par la mission régionale d'Autorité environnementale). Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2015. Un seul projet a été soumis à étude d'impact : un projet d'aménagement d'une nouvelle piste de ski de fond sur le plateau de Beille.

Enfin, la DREAL s'est impliquée dans le suivi de plusieurs projets en amont de leur instruction administrative (carrières, parcs éoliens, projets en domaine skiable...), de manière à expliquer les attendus des démarches administratives et à favoriser l'élaboration de projets meilleurs pour l'environnement.

■ LES PROJETS DE MÉTHANISATION

La DDT est intervenue en appui sur le projet de méthaniseur sur la commune de Montaut, qui fait par ailleurs l'objet d'un accompagnement particulier par la chambre d'agriculture. Ce projet porté par la société ARSEME qui regroupe une cinquantaine d'agriculteurs, la coopérative agricole de la plaine de l'Ariège (CAPA) et la régie électrique

FILATURE DE LAVELANET
DEFRICHEZ-VOUS!



DAUPHIN ARMAND NOËL - ESTEVE JULIA - FERT DOUNIA - FONTICELLI CLAIRE - GUIGUES VICTOIRE - YOU NAREY - REVEILLAC HUGO

OBJECTIF 2050 - VALLEE AUTOSUFFISANTE

WORKSHOP FRICHES 2016

de Saverdun traitera environ 21500 t de déchets agricoles par an. Le gaz produit sera réinjecté dans le réseau TIGF. Ce projet sera précurseur avec la mise en place d'un procédé de récolte automatisée des pieds mâles de maïs.

■ LES PROJETS ÉOLIENS

Divers projets sont en émergence sur l'Ariège bien que le potentiel éolien soit relativement modéré (deux zones favorables) et les contraintes (paysagère, raccordement, servitudes aériennes...) assez fortes. Afin d'évaluer le plus en amont possible la faisabilité des futurs projets et d'orienter de manière efficace les pétitionnaires dans l'élaboration de leurs dossiers, la DDT a constitué un pôle « EnR » (Énergies Renouvelables.) En décembre 2016, un nouveau dossier a été déposé par la société RAZ Énergie pour un projet de parc éolien sur la commune de Troye d'Ariège. Ce dossier sera instruit en 2017 selon la procédure d'autorisation unique.

Aménager l'espace urbain

■ ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DES INTERCOMMUNALITÉS ET DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En matière d'application du droit des sols (ADS), la DDT a poursuivi l'accompagnement technique du service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme jusqu'en juin 2016 et en application de la loi NOTRe, a engagé la préparation du transfert de l'instruction ADS résultant du nouveau découpage intercommunal concernant les EPCI du Couserans et Arize-Lèze.

Urbanisme durable

Trois enjeux majeurs sont à signaler :

L'actualisation du [guide urbanisme durable](#) a été présentée dans le cadre d'un forum organisé le 12 mars 2016 (environ 150 participants).

Les démarches de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU, POS, cartes communales) avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Vallée de l'Ariège approuvé le 10 mars 2015 ont été initiées. Elles se traduisent par 30 procédures de révision engagées, 6 PLU en cours d'élaboration, soit un total de 36 procédures engagées sur les 56 documents d'urbanisme en vigueur à ce jour (6 POS sont devenus caducs). Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec le SCOT dans un délai maximum de trois ans à compter de son approbation. En collaboration avec le syndicat mixte du SCOT de la vallée de l'Ariège, la DDT poursuit le travail de sensibilisation de la vingtaine de communes n'ayant pas activé la mise en compatibilité de leur document.

Le SCOT du Couserans ainsi que le PLUi de la communauté de communes du Pays de Mirepoix ont vu le lancement de la phase de préparation technique et des études ; en 2016, la DDT a contribué à l'accompagnement de 66 documents d'urbanisme (révisions et élaborations de PLU et cartes communales) dont le PLUi de Mirepoix qui couvre 33 communes.

L'activité « application du droit des sols (ADS) » conduite par les services de la DDT concernait 326 communes. Ces missions ont été hiérarchisées en fonction de leur nécessité. Par ailleurs les services se sont mobilisés pour la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe et la poursuite de l'accompagnement du service instructeur du conseil départemental jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

Chiffres-clés relatifs à l'activité ADS produite par la DDT

443 certificats d'urbanisme opérationnel (Cub)
1 348 déclarations préalables
14 permis d'aménager
609 permis de construire + **13** permis de démolir
2 467 dossiers traités

Workshop portant sur la requalification des friches du Pays d'Olmes

Un atelier urbain s'est déroulé du 23 au 29 avril 2016 en Pays d'Olmes afin d'identifier les potentiels de restructuration et de requalification urbaine de sept friches (l'une d'entre elles à cheval sur deux communes) retenues comme pouvant avoir valeur d'exemplarité.

Dans le cadre d'une animation générale assurée par les services de l'État et les architectes et paysagiste-conseils de l'État en Ariège, 8 équipes de jeunes professionnels (géographes, urbanistes, paysagistes et architectes) ont travaillé avec les élus et les techniciens du Pays d'Olmes pour proposer des scénarios de reconquête de ces friches.

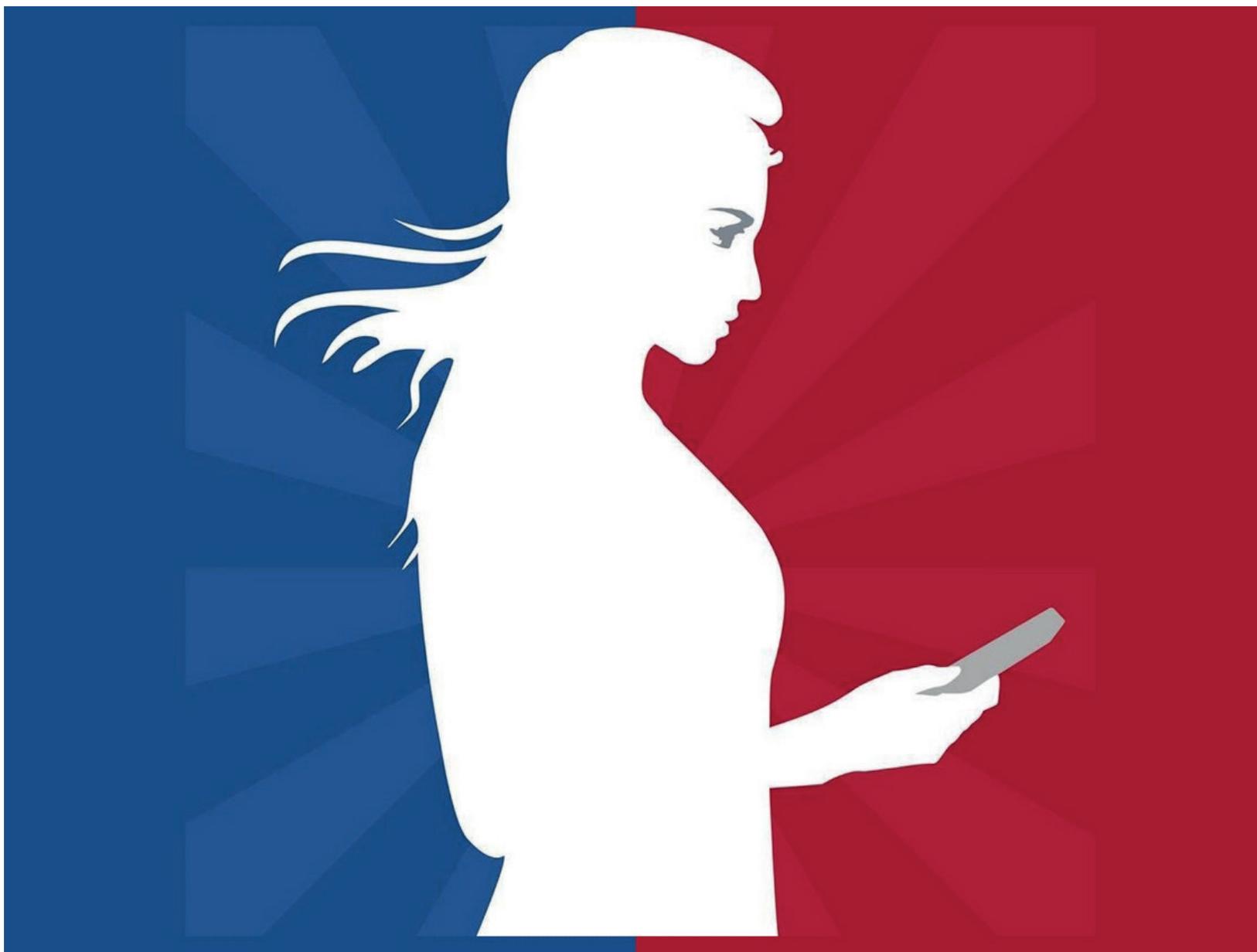
Une réunion de pilotage générale a eu lieu en décembre 2016 afin de partager entre élus et avec les techniciens des collectivités et de l'État, les évolutions de projet qui ont eu lieu en 2016 et poser le principe d'un travail collectif pour identifier et rendre opérationnels les outils de traitement de ces friches.

Préserver le patrimoine ariégeois

Le maire de Montesquieu-Avantès a initié en 2015 la mise à l'étude d'un cahier de gestion du site classé du bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp et des paysages remarquables qui lui sont liés. Élaboré en concertation avec les différents partenaires et acteurs locaux, ce document doit contribuer à la valorisation du site et de son territoire. Approuvé en mai par délibération des conseils municipaux territorialement concernés que sont Montesquieu-Avantès, Lescure et Camarade, il a été soumis à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites le 15 juin qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce document. Il a été présenté à la population le 29 juin 2016 à la salle des fêtes de Montesquieu-Avantès en présence de nombreux élus, notamment du président du conseil départemental de l'Ariège, du président du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises et du sous-préfet de Saint-Girons.

Dans le cadre des sites majeurs à classer en Ariège, un travail de définition du périmètre a été effectué pour le projet de site classé de la cascade d'Ars sur la commune d'Aulus-les-Bains avec le maire et deux de ses adjoints. Une mission d'inspection générale a eu lieu sur site les 17 et 18 août qui a permis d'ajuster le périmètre de ce futur site classé pour lequel la procédure de classement se déroulera en 2017.

Dans le cadre de la démarche préalable au lancement d'une opération grand site (OGS) à Montségur, le président de la communauté de communes du Pays d'Olmes a envoyé au mois d'août 2016 une note argumentaire à la préfète de l'Ariège qui l'a transmise avec un avis très favorable au ministre de l'environnement de l'énergie et de la mer. Fin novembre, la ministre a donné son accord pour le démarrage de l'OGS de Montségur. L'élaboration du projet et du programme d'actions de cette OGS interviendra en 2017.



POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

L'État

se modernise

L'État doit constamment rénover ses pratiques et procédures, à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités. Les services de l'État en Ariège y sont particulièrement attentifs, veillant à s'inscrire dans une vision d'un État proche et réactif.

Moderniser et simplifier l'action publique

■ LE PLAN PRÉFECTURES NOUVELLE GÉNÉRATION

Le ministère de l'intérieur a élaboré le cadre de la directive nationale d'orientation des préfetures 2016-2018, la mise en place du « plan préfetures nouvelle génération » (PPNG) qui vise à renforcer quatre des missions des préfetures :

- ▶ les politiques de sécurité,
- ▶ la lutte contre la fraude,
- ▶ le contrôle de légalité et l'expertise juridique,
- ▶ la coordination interministérielle des politiques publiques et l'ingénierie territoriale (accompagnement des collectivités et des porteurs de projet).

Le principal volet de la réforme porte sur la modernisation et la simplification des relations avec les usagers par la dématérialisation des procédures de délivrance de titres (cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation des véhicules).

Les demandes seront instruites par des centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) à partir des demandes des usagers recueillies selon les titres par des communes, par des organismes agréés ou directement sur internet.

La région Occitanie accueillera au cours de l'année 2017, 5 CERT répartis sur tout le territoire.

L'Ariège conservera son CERT passeports qui sera étendu au traitement des CNI de la région en partenariat avec la préfecture de Montpellier.

■ LE RECRUTEMENT D'APPRENTIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'apprentissage est un mode efficace d'insertion professionnelle. Depuis 10 ans, le nombre d'apprentis dans la fonction publique a été multiplié par quatre.

La fonction publique territoriale regroupe l'essentiel de ces effectifs avec 11 000 apprentis, la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière sont en retrait avec respectivement 700 et 900 apprentis.



Pour donner une impulsion nouvelle à cette politique et ouvrir plus largement la fonction publique à l'apprentissage, **le Président de la République a fixé à 10000 l'objectif de recrutement d'apprentis dans les services de l'État.**

Deux contrats d'apprentissage ont été signés en septembre 2016 pour un an par la préfecture. Une apprentie occupe un poste de chargée de mission juridique à la direction des libertés publiques, des collectivités locales et des affaires juridiques et l'autre apprenti est sur un poste de chargé de mission développement économique à la sous-préfecture de Pamiers. **Au total 3 apprentis auront été recrutés par la préfecture de l'Ariège depuis 2015.**

Développer les démarches de mutualisation des services

■ LES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC

Le gouvernement a souhaité mettre en place un vaste plan de **déploiement des maisons de services au public (MSAP) avec un objectif de 1000 MSAP créées sur le territoire national d'ici la fin de l'année 2016.** Cet objectif a été atteint et même dépassé puisque 1 100 MSAP ont été créés sur le territoire national au 31 décembre 2016 .

La déclinaison de ce plan en Ariège a conduit la préfète à organiser plusieurs réunions de travail avec les collectivités territoriales et les opérateurs publics pour définir les territoires où la création de ce type de structure serait la plus judicieuse et répondrait au mieux aux besoins des populations locales.

La Poste s'est portée candidate pour participer à ce dispositif de création de MSAP dans les territoires ruraux. En Ariège, la Poste a proposé de transformer plusieurs de ses bureaux de poste en MSAP.

Quatre projets de MSAP ont été validés en 2016 ; l'espace d'initiatives sociales et économiques (EISE) situé à Mirepoix, les bureaux de poste de Vicdessos et de Daumazan-sur-Arize ainsi qu'un projet porté par la commune de Tarascon sur Ariège. Cette réflexion sur l'implantation des MSAP en Ariège a été menée dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et se poursuivra en 2017.

Développer les démarches de dématérialisation et simplifier les procédures

■ LA MODERNISATION DES RELATIONS DE LA PRÉFECTURE AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La dématérialisation de la transmission des actes par l'application informatique ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) offre de réels avantages en matière de traitement des actes soumis au contrôle de légalité. Elle permet de simplifier le travail, gagner du temps, réduire les coûts, participer au respect de l'environnement et sécuriser les envois.

A ce jour, 275 collectivités ont adhéré à ACTES, 249 d'entre-elles ont également adhéré à l'application ACTES budgétaire qui permet désormais de télé-transmettre les documents budgétaires. 12 282 actes (sur les 27 454 reçus, soit 45 %) ont été télétransmis en 2016.

Le système d'information @CTES est aujourd'hui en mesure de recevoir la quasi totalité des actes, y compris les plus volumineux, tels que les marchés publics qui sont télé-transmis par ACTES par quelques collectivités.

Une administration au service des particuliers

La dématérialisation constitue un axe prioritaire de la politique conduite ces dernières années, tant pour la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu, avec la déclaration en ligne, que pour la campagne de recouvrement avec le paiement dématérialisé (mensualisation, paiement en ligne, prélèvement à l'échéance).

En Ariège, le nombre de télédéclarants est passé de 26 122 en 2015 à 34 208 en 2016 et le taux des paiements dématérialisés de 47,68% en 2015 à 50,8% en 2016.

Ces données s'inscrivent dans la généralisation progressive de la déclaration en ligne à compter de 2016 avec un accompagnement des usagers par une amélioration du site « impots.gouv.fr » et une simplification des démarches. Cette tendance concerne également le paiement des impôts des particuliers, avec un abaissement du seuil de paiement dématérialisé (30 000€ en 2015, 10 000€ en 2016, 2000€ en 2017).

L'année 2016 a également été marquée par les mesures en faveur des personnes modestes et portant sur les impôts locaux. En Ariège, 4251 personnes ont bénéficié d'un dégrèvement.

Une administration au service des collectivités locales

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) assure le suivi budgétaire et comptable des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Le département, les communes, les établissements de coopération intercommunale, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux ainsi que les autres établissements publics locaux représentent 978 budgets.

La DDFiP de l'Ariège, dans sa mission de conseil aux collectivités locales, a organisé, à destination des élus locaux, deux réunions d'information (à Foix et Saint-Girons) portant sur les conséquences de l'évolution de la carte de l'intercommunalité en matière de fiscalité locale ainsi qu'en matière de taxe sur le chiffre d'affaires.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2017, les collectivités locales et leurs établissements publics sont tenues d'accepter et d'émettre leurs factures sous forme dématérialisée. Pour accompagner cette réforme majeure, la DDFiP de l'Ariège a demandé aux comptables publics de son réseau de sensibiliser les élus locaux à ce dispositif désormais obligatoire. Au 31 décembre 2016, 98% des collectivités se sont d'ores et déjà engagées dans cette dématérialisation.

Une administration au service des professionnels

Les télé-procédures, généralisées depuis octobre 2014, permettent aux entreprises de déclarer et payer les principaux impôts en utilisant des moyens modernes : internet via le site « impots.gouv.fr » ou transmission de fichiers via un professionnel intermédiaire.

Dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la DDFiP de l'Ariège a poursuivi, en 2016, les travaux de fiabilisation portant sur les 6 581 locaux du département. La première taxation en matière de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises à partir des valeurs locatives révisées aura lieu en 2017. Le dispositif de neutralisation mis en place vise à garantir à chaque collectivité une proportion identique de taxation à chaque groupe de locaux avant et après révision.



Annexes

Tableau des recettes - évolution 2015-2016

Feuille2

Intitulé de la recette	2015	2016	Évolution 2016/2015
Impôts locaux	157 957 184	164 706 209	4,27%
<i>Taxe d'habitation + redevance sur audiovisuel (après dégrèvements)</i>	50 286 197	51 666 483	2,74%
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (après dégrèvements)</i>	96 601 936	101 442 917	5,01%
<i>Cotisation foncière des entreprises + IFER (Hors Direction des Grandes Entreprises et après dégrèvements)</i>	11 069 051	11 596 809	4,77%
Impôt sur le revenu + Contributions sociales (après dégrèvements)	101 014 989	98 709 948	-2,28%
Impôts sur les sociétés	24 495 837	25 925 065	5,83%
Taxe sur les salaires	15 933 837	15 945 815	0,08%
Taxe sur la valeur ajoutée	127 917 836	133 883 278	4,66%
Impôt de solidarité sur la fortune	1 386 366	1 489 846	7,46%
Droit départemental sur les mutations	12 087 466	13 235 592	9,50%
Droit de Publicité foncière et d'enregistrement	22 122 361	23 718 668	7,22%
TOTAL des recettes perçues	462 915 876	477 614 421	3,18%

Evolution des recettes publiques de l'État dans le département

Les recettes brutes de l'État croissent entre 2015 et 2016 de 3,2 % pour passer de 462 millions à 477 millions.

Les masses les plus importantes concernent la TVA avec 134 millions en augmentation de 4,7 % et les impôts locaux avec 165 millions en augmentation de 4,3%.

L'impôt sur le revenu baisse de 2,28% et passe de 101 millions à 98,7 millions.

L'impôt sur les sociétés augmente de 5,83% et passe de 24,5 millions à 25,9 millions.

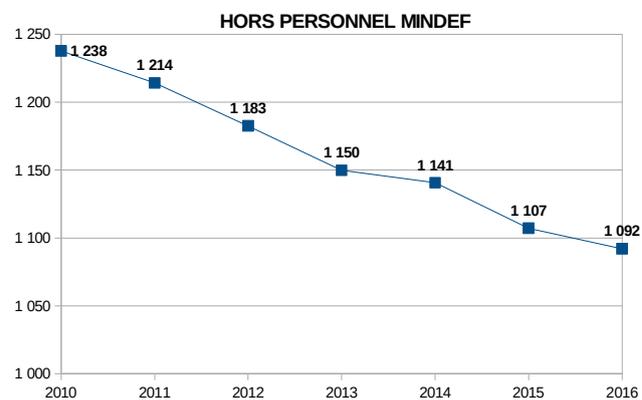
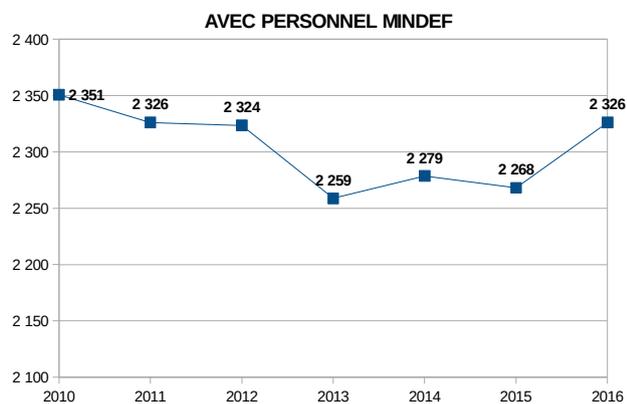
Répartition des effectifs des services de l'État de 2010 à 2016

Services	Effectifs des services de 2010 à 2016 (en Equivalent Temps Plein – ETP)							Evolution des effectifs 2010/2016	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	en ETP	en %
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	4,00	4,00	5,00	3,75	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Direction départementale des territoires	196,87	142,97	144,37	136,97	137,97	133,77	115,60	-81,27	-41,28
Direction départementale de la sécurité publique	125,30	126,30	125,20	120,30	130,20	120,30	123,10	-2,20	-1,76
Gendarmerie	320,00	335,00	334,00	326,00	321,00	311,00	318,00	-2,00	-0,63
Personnel MINDEF (1er RCP, DMD09, CIRFA...)	1113,00	1112,00	1141,00	1109,00	1138,00	1161,00	1234,00	121,00	10,87
Office national des anciens combattants	2,60	2,60	2,60	2,80	1,92	2,80	2,80	0,20	7,69
DDCSPP	63,70	63,11	55,81	54,91	50,51	50,50	48,40	-15,30	-24,02
DDFIP	279,59	295,20	289,00	282,00	276,00	270,00	260,00	-19,59	-7,01
UD DIRECCTE	22,06	26,06	25,05	24,35	21,65	21,29	19,38	-2,68	-12,15
Maison d'arrêt	42,00	44,00	41,00	46,00	41,50	40,00	44,00	2,00	4,76
Préfecture et sous-préfectures	127,70	122,45	114,70	111,00	109,90	107,80	107,70	-20,00	-15,66
UD DREAL	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	2,60	3,00	0,00	0,00
Douanes	32,80	31,80	21,50	21,20	25,00	23,80	23,80	-9,00	-27,44
Archives départementales	1,50	1,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	0,50	33,33
Protection Judiciaire de la Jeunesse	9,30	9,30	9,30	8,30	8,30	9,30	9,30	0,00	0,00
Service pénitentiaire d'insertion et de probation	7,30	7,30	10,00	7,20	7,70	8,00	11,00	3,70	50,68
Tous services de l'Etat	2350,72	2326,09	2323,53	2258,78	2278,65	2268,16	2326,08	-24,64	-1,05

Hors Santé, Education Nationale et Justice (tribunaux)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectifs de la Fonction Publique en Ariège (en Equivalent Temps Plein)	2 351	2 326	2 324	2 259	2 279	2 268	2 326
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectifs de la Fonction Publique en Ariège (en Equivalent Temps Plein) – HORS PERSONNEL MINDEF	1 238	1 214	1 183	1 150	1 141	1 107	1 092

Évolution des Effectifs Temps Plein (ETP) de la Fonction Publique de l'État en Ariège 2011-2016



Coordonnées des services de l'État

Administration	Contact
Préfecture	2, rue de la Préfecture - BP 40087 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 10 00 Mail : prefecture@ariege.gouv.fr
Sous-préfecture de Pamiers	26, rue Frédéric Soulié - BP 40172 - 09102 Pamiers - Tél. : 05 61 60 97 30 Mail : prefecture@ariege.gouv.fr
Sous-préfecture de Saint-Girons	10, av René Plaisant - BP 40109 - 09201 Saint-Girons - Tél. : 05 61 96 25 80 Mail : prefecture@ariege.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires (DDT)	10, rue des Salenques - BP 10102 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 47 00 Mail : ddt@ariege.gouv.fr
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP)	9, rue Lt Paul Delpech - BP 130 - 09003 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 43 00 Mail : ddcsp@ariege.gouv.fr
Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UD DIRECCTE)	30, avenue du Général de Gaulle - BP 10093 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 46 40 Mail : midipy-ut09@dirrecte.gouv.fr
Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UD DREAL)	2, rue de la Préfecture BP 40087 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 02 10 00 Mail : ut-haute-garonne-ariege.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr
Unité Interdépartementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	4, rue de la Préfecture - 09000 Foix - Tél. : 05 34 09 36 21 Mail : sdap.ariege@culture.fr
Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (DD ARS)	1, bvd Alsace Lorraine - BP 30076 - 09008 Foix cedex - Tél. : 05 34 09 36 36 Mail : ars-dt09-dt@ars.sante.fr
Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)	55, Cours Gabriel Fauré - BP 86 - 09007 Foix cedex - Tél. : 05 61 05 45 50 Mail : tg09.contact@dgifp.finances.gouv.fr
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)	2, rue du Lt P. Delpech - BP 40077 - 09008 Foix Cedex - Tél. : 05 67 76 52 09 Mail : sp09@ac-toulouse.fr
Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ariège (GGD)	2, allées de Villote - BP 80 - 09008 Foix Cedex - Tél. : 05 61 02 17 00 Mail : ggd09@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)	Hôtel de Police - 2, avenue Lakanal - 09000 Foix - Tél. : 05 61 05 43 00 Mail : ddsp-sec.09@interieur.gouv.fr





Préfecture de l'Ariège
2 rue de la préfecture - Préfet Claude Erignac
09007 Foix cedex - 05 61 02 10 00 - www.ariège.gouv.fr